

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 28 février 2022 à 19h30

à l'auditorium du CIP

Président : M. Juillard Georges, UDC

Secrétaire du
procès-verbal : M. Gullotti Hervé, chancelier municipal

Invités : M. Bigler Antoine, membre de la commission Action sociale (dès 19h30)
M. Breton Guillaume, responsable Service social Tramelan (dès 19h30)

M. Georges Juillard, UDC, président, ouvre cette première séance de l'année 2022 en saluant les membres du Conseil général, les représentants de la presse, le Conseil municipal, en particulier Mme Qendresa Koçinaj Coçaj, nouvelle conseillère municipale, qui siège pour la première fois. Il salue également M. Antoine Bigler, membre de la commission de l'Action sociale, et M. Guillaume Breton, responsable du Service social. M. Philippe Augsburger, maire, est annoncé avec du retard. Il salue également le public qui peut de nouveau assister aux séances du Conseil général. C'est avec une grande joie que le Législatif peut de nouveau se retrouver au CIP, après deux ans de situation Covid qui l'ont éloigné de cette salle. Sur proposition du Groupe Débat, le président fait respecter une minute de silence pour l'Ukraine.

L'assemblée se lève pour respecter une minute de silence pour l'Ukraine.

1. Appel

L'appel auquel procède M. Marc Nussbaumer, PS, secrétaire, fait constater la présence de 34 conseillers généraux sur 37. Un siège du groupe PLR est vacant. La majorité absolue est fixée à 18.

Est excusé :

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat

N'est pas excusé :

M. Adrien Dufaux, PS

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président donne ensuite connaissance de l'ordre du jour.

Vu le message reçu, annonce le président, le point 10 « Rapport 2021 de la commission de gestion » sera reporté en séance du mois d'avril. Il propose donc de supprimer ce point de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021
4. Réponses aux interpellations déposées en séance du 20 septembre 2021 et du 15 novembre 2021

I. Projets en cours du Conseil municipal

5. Information au sujet du processus de rapprochement entre le Service social de Tramelan et le Service social régional de Tavannes et environs
6. Informations autres

II. Décisions

7. Commission non permanente « Règlement concernant les commissions permanentes », nomination d'un membre PLR
8. Règlement concernant le financement spécial destiné à l'entretien des pâturages et des loges, adoption
9. Rue de la Paix 32 à 43, réfection d'une portion de conduite d'eau, demande d'un crédit d'engagement de CHF 122'500.- TTC

III. Divers

10. Résolutions
11. Motions – postulats
12. Interpellations
13. Petites questions
14. Correspondance au Conseil général
15. Patinoire Zurich Arena, photovoltaïque sur toiture, crédit d'engagement de CHF 1'345'729.80 TTC, décompte final
16. Route et passage à niveau du Chalet ; assainissement et sécurisation, crédit d'engagement de CHF 237'372.50 TTC, décompte final
17. Bassin d'eaux pluviales (BEP), Grand-Rue 2, construction d'un déversoir d'orage avec dégrilleur, crédit d'engagement de CHF 390'000.- TTC, décompte final
18. Divers

Au vote, les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour à l'unanimité, avec la suppression du point 10 « Rapport 2021 de la commission de gestion » et son report à la séance du Conseil général d'avril 2022.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

Remarque : M. Philippe Augsburgger, maire, arrive en séance à 19h40.

4. Réponses aux interpellations déposées en séance du 20 septembre 2021 et du 15 novembre 2021

Mme Nathalie Mercier – Vaucher, Groupe Débat (Cabine de toilette sur les places de pique-nique)

M. Pierre Sommer, CM : Le service STL s'est d'ores et déjà approché de la société Komptoi qui semble la plus appropriée tant financièrement qu'écologiquement pour l'implantation de cabines de toilette sèche. L'analyse de l'offre, du projet, et de son réel besoin seront traités en commission Sports, tourisme et loisirs au printemps 2022. Nous relevons toutefois que la commune dénombre une augmentation des déprédations et soulevons le risque que celles-ci se produisent aussi sur les toilettes écologiques.

L'interpellatrice se déclare « satisfaite » de la réponse.

M. Thierry Gagnebin, PS (Pour des transports publics dans le Jura bernois et à Bienne)

M. Christophe Gagnebin, CM : Le Conseil municipal partage l'appréciation de l'interpellateur quant à la mauvaise qualité de l'offre assurée par les CFF aux usagers des lignes 225 et 226. En date du 14 octobre 2021 déjà, il s'est adressé par lettre aux CFF pour leur faire part de son mécontentement et protester contre les nombreux retards, suppressions de train, annonces lacunaires dans les trains et sur les quais et autres problèmes qui péjorent nettement les prestations que les voyageurs sont en droit d'attendre d'une entreprise de transports. Par lettre du 8 novembre, les CFF reconnaissent les problèmes de qualité rencontrés sur la ligne 226 (Moutier-Sonceboz) et invoquent des ennuis techniques liés à l'introduction des rames Domino AKU (avec attelage automatique), ainsi que des retards dans la livraison de trains destinés à la Suisse romande. Toujours selon les CFF, le nombre de véhicules est à nouveau complet dans le Jura bernois depuis le 1er novembre et ils estiment être désormais en mesure de concrétiser une offre fiable pour la clientèle. Dans sa lettre du 14 octobre, le Conseil municipal a par ailleurs exigé le rétablissement de l'annonce des correspondances à destination de Tramelan dans les trains arrivant en gare de Tavannes et demandé aux CFF de veiller à ce que les changements de trains dans cette cité soient également assurés pour les personnes à mobilité réduite. Les CFF ont promis de vouloir œuvrer en ce sens. Force est pourtant de constater que, même après le changement d'horaire intervenu en décembre 2021, certains problèmes subsistent, même s'ils n'ont pas la gravité de ceux auxquels les voyageurs ont été confrontés cet été. Les services cantonaux compétents ainsi que la CRT1 ont également été nantis des piètres prestations assurées aux usagers des CFF dans le Jura bernois. Une séance de travail convoquée à l'initiative des CFF aurait dû se tenir en janvier dernier et a été reportée en raison de la situation sanitaire. Elle aura finalement lieu le 5 avril prochain.

L'interpellateur se déclare « satisfait » de la réponse.

I. PROJETS EN COURS DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Information concernant le processus de rapprochement entre le Service social de Tramelan et le Service social régional de Tavannes et environs.

Le président cède la parole à Mme Karine Voumard, CM.

Mme Voumard souhaite exposer le projet. Les deux invités, M. Bigler et M. Breton, ont fait partie du groupe de travail, ajoute-t-elle.

Une projection aux membres du Conseil général présente un résumé de l'expérience vécue, qui est joint en annexe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. Mme Voumard, M. Bigler et M. Breton participent à la présentation.

Le projet pourrait être réactivé lorsque les changements informatiques présentés seront effectifs, augure M. Bigler. Les deux services vont continuer à collaborer. La commune de Tramelan a proposé au canton de devenir commune pilote pour l'introduction de ce nouveau logiciel. L'essentiel est de garantir un Service social à Tramelan, fusion ou pas fusion, conclut M. Bigler.

Remarque : M. Antoine Bigler et M. Guillaume Breton quittent la séance du Conseil général à 19h55, avec remerciements du président.

6. Informations autres

M. André Ducommun, CM, informe que huit dossiers ont été déposés dans le cadre du projet de réfection du bâtiment Pont 21. Ceux-ci sont intéressants. La publication des études a été reportée à fin mars – début avril pour que le jury puisse les analyser dans le détail.

M. Mathieu Chaignat, CM, annonce ceci : « A fin 2021, nous avons fait une première évaluation financière de l'installation photovoltaïque de la patinoire. La production annuelle est de 448 MW/h. Elle est meilleure que prévu alors que l'année 2021 n'est pas une année exceptionnelle en termes d'ensoleillement (5 % de moins que la moyenne des trois dernières années). Avec le vieillissement des panneaux, on peut s'attendre à partir de 10 ans à une légère diminution de la productivité. L'idée n'est pas de donner des chiffres au centime près mais la commune peut déjà tirer les conclusions suivantes : la centrale a refoulé dans le réseau environ pour CHF 45'000.- d'électricité et l'autoconsommation a généré un revenu d'environ CHF 13'000.- utilisés par les infrastructures communales. Le revenu total est donc d'environ CHF 59'000.-. Les charges sont constituées des coûts d'installation, des frais financiers (prêts citoyens) et des frais d'entretien. L'amortissement s'élève à environ à CHF 50'000.- par an. La rentabilité est estimée à environ à CHF 10'000.- pour 2021. Ce chiffre peut encore être amélioré. L'autoconsommation de la patinoire est certes assez faible mais l'opération est solidement rentable ».

M. Christophe Gagnebin, CM, rappelle la récente rencontre entre les Exécutifs de Tramelan et de Saignelégier. Différents problèmes ont été abordés, dont le parking à l'Etang de la Gruère, à la suite à la question posée par M. Frank Ramseyer. Si le Conseil municipal de Saignelégier a dit comprendre la remarque venant de Tramelan, il maintient néanmoins sa pratique arguant du fait que d'abord il est le seul à financer le Centre Nature des Cerlatez qui est chargé de la valorisation de ce patrimoine naturel. D'autre part, si on accordait des facilités à Tramelan, il n'y a pas de raison que Saignelégier ne les accorde pas aux autres communes. Entretemps, la commune de Saignelégier a raccourci la période durant laquelle le parking est payant. La question de l'accès au secteur de la Gruère commence à inquiéter, car le parking sauvage tend à se multiplier. Dans les semaines à venir, avec le concours des deux parcs régionaux, nous nous pencherons sur cette problématique. Le milieu naturel extrêmement sensible ne peut accueillir de milliers de visiteurs. M. Gagnebin, CM, espère que les transports publics pourront être développés dans les années à venir pour préserver ce cadre.

Mme Karine Voumard, CM, donne l'information suivante : « M. le Président, Mmes et MM. les conseillers généraux, voici des informations sur les débuts de la maison de l'enfance (crèche communale). Quelques chiffres au 31.01.22 : 40 enfants représentant 36 familles ; actuellement 20,12 places au lieu des 20 prévues ; 31 enfants sur liste d'attente représentant 13.5 places. Deux changements cantonaux pour les crèches : la nouvelle ordonnance passée sans information au 01.01.22 règlemente plus sévèrement les quotas de personnel qualifié. C'est-à-dire que ni les apprentis de 1ere année, ni les stagiaires ne pourront compter dans l'effectif d'encadrement. Le canton laisse aux institutions jusqu'au 31.07.22 pour se mettre en règle. La conséquence pour la crèche sera un manque de pourcentage d'encadrement. Nous déposerons une demande de crédit supplémentaire pour engager un certain pourcentage supplémentaire. La crèche continuera quand même son rôle d'établissement formateur en engageant des stagiaires pour 6 mois et des apprentis. Le deuxième changement au niveau du canton est que les crèches passent sous la surveillance de l'Office cantonal des mineurs, au lieu de la Direction des affaires sociales. Merci pour votre écoute ».

II. DECISIONS

7. Commission non permanente « Règlement concernant les commissions permanentes », nomination d'un membre PLR

Le président rappelle que suite à la démission de M. Beat Geiser, PLR, du Conseil général et de la commission non permanente « Règlement concernant les commissions permanentes », le Conseil général doit désigner un remplaçant ou une remplaçante dans cet organe.

Il laisse la parole au groupe PLR.

Par son porte-parole, M. Sébastien Wyss, PLR, le groupe propose M. Vincent Glauser, PLR, proposition que le Conseil général accepte à l'unanimité.

Le président félicite M. Vincent Glauser, PLR, pour son élection au 1^{er} mars 2022 et lui souhaite plein succès.

Remarque : M. Glauser est absent de la séance car il sera élu conseiller général à compter du 1^{er} mars 2022.

8. Règlement concernant le financement spécial destiné à l'entretien des pâturages et des loges, adoption

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, M. Pierre Sommer n'a rien à ajouter.

Le président laisse ensuite la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur rapporteur, tous les groupes préavisent favorablement l'objet.

Le président ouvre ensuite la discussion.

Au nom du Groupe Débat, M. François Roquier salue la création de ce règlement. Il relève cependant que le règlement présenté est peu explicite quant au détail de l'affectation de ce financement spécial, notamment les domaines dans lesquels il peut être utilisé et sous quelles conditions. Le Groupe Débat n'a pas connaissance de l'existence d'un règlement interne à la commission agricole concernant la gestion de ce financement spécial dans le cadre de la fonction 9631. Il propose, si ce n'est effectivement pas le cas, que la commission agricole se dote d'un règlement interne de manière à pouvoir légiférer et le présenter en cas de litige. Comme déjà évoqué, ce n'est pas une condition, c'est une suggestion du Groupe Débat à l'intention de la commission.

Le président prend connaissance de la proposition et examine en détail le règlement.

Article 1 : Contesté ? Adopté à l'unanimité par levée de main

Le président passe ensuite les autres articles en bloc.

Mme Myriam Tellenbach, PLR, se demande d'où vient le montant de CHF 510'345.80 qui est mentionné dans ce financement spécial.

M. Pierre Sommer, CM, indique que ce sont les bénéficiaires des comptes pâturages cumulés.

M. Werner Liechti, PEV, s'étonne de l'adoption de ce règlement qui n'a que trois articles. Il demande si l'on ne pouvait pas les glisser dans le règlement sur les financements spéciaux déjà existant.

M. Philippe Augsburgger, maire, répond que chaque financement spécial a son propre règlement dont la destination est unique.

M. Cristian Hasler, PS, souhaite une explication. M. Sommer a parlé du bénéfice de la tâche sur les pâturages qui est reporté sur ce fonds. Selon sa compréhension, ce règlement est plutôt lié à la dissolution de la réserve sur les forêts que le Conseil municipal a réattribuée en fonction de différentes tâches. Le montant dont on parle dans ce règlement provient des pâturages.

M. Pierre Sommer, CM, explique que le compte « pâturages » est financé par les contributions d'estivage que chaque estivant paye. S'y ajoutent des contributions d'estivage reçues du canton. Les contributions d'estivage sont rétribuées à 80 % aux estivants et 20 % restent à la commune. Elles servent aux entretiens des barrières, des loges. Et parfois, il y a des bénéfices qui alimentent ce compte.

M. Hasler insiste sur la provenance du montant de CHF 500'000.-.

M. Sommer répond que cela est la somme de plusieurs années de bénéfices. Ce compte réserve existe depuis longtemps, étant régulièrement alimenté.

M. Thierry Gagnebin, PS, complète en disant que ce n'est pas lié à la forêt mais uniquement aux résultats engendrés par la tâche « pâturages et loges ». Le bénéfice réalisé ne profitait pas aux comptes communaux mais il était versé sur une réserve qui n'est plus légale, d'où le motif de créer ce règlement.

La parole n'étant plus demandée, le président passe le projet au vote.

Au vote, le Conseil général adopte à l'unanimité, le règlement concernant le financement spécial destiné à l'entretien des pâturages et des loges, sous réserve du référendum facultatif.

9. Rue de la Paix 32 à 43, réfection d'une portion de conduite d'eau, demande d'un crédit d'engagement de CHF 122'500.- TTC

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Mathieu Chaignat, CM, déclare : « Le message est bien complet. Les plans y étaient intégrés. Il est prévu au budget 2022 de rénover le revêtement de ce tronçon de route et le Service de l'eau potable souhaite profiter de la synergie des travaux pour remplacer la conduite d'eau. Les commissions des STT et des finances ont préavisé favorablement le projet. La réfection des conduites est toujours une priorité pour la commune. La documentation reçue semble suffisante pour prendre une décision ».

Le président laisse ensuite la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur rapporteur, tous les groupes préavisent favorablement l'objet.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Cristian Hasler, PS, se réfère aux projets de centralisation de la STEP de Tramelan sur Loveresse et à l'obligation dans les prochaines années de faire plus de séparatif pour réduire la charge pour la commune. Dans quelle mesure ce projet-ci devrait-il prévoir l'avenir en termes de séparatif, ou le Conseil municipal a-t-il une stratégie pour les années 2025 – 2030 en la matière ?

M. Chaignat indique que le séparatif se fait sur les conduites d'eaux usées. Il s'agit là d'une conduite d'eau potable. Ce projet n'est pas concerné par le séparatif. Si la commune avait décidé de refaire la conduite des eaux usées dans ce secteur, elle aurait suivi le Plan général d'évacuation des eaux qui priorise les secteurs en termes de séparatif.

M. Hasler reprend la parole et demande s'il y a une stratégie globale en termes de séparatif. Dans quel cadre le séparatif va-t-il être mis en place dans les projets d'ouvertures futures de routes ?

M. Chaignat répond que le séparatif n'est pas nouveau. La stratégie est intégrée au Plan général d'évacuation des eaux. C'est ce dernier qui guide la conduite au Conseil municipal. Le secteur prioritaire est le bas du village avec la Rue Méval, la Rue de Courtelary.

M. Jean-Charles Juillard, UDC, s'interroge sur la pratique de la commune quand elle fait des travaux. Prend-elle contact avec les propriétaires d'autres infrastructures comme Swisscom et le télé-réseau qui pourraient profiter de la fouille pour modifier leur propre réseau ? Ces travaux à double arrivent souvent, lui semble-t-il.

M. Chaignat répond que ces distributeurs sont avertis lorsque des travaux sont organisés par la commune. Mais ceux-ci ne tiennent que très peu compte des priorités communales.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote le projet.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 122'500.- TTC pour la réfection d'une portion de conduite d'eau à la Rue de la Paix 32 à 43.

M. Frank Ramseyer, PS, revient sur le point 7 de l'ordre du jour et s'étonne que le membre PLR désigné, M. Glauser, pour la commission non permanente du Conseil général ne soit pas membre du Conseil général. Il se demande si cela n'est pas un vice de forme.

M. Sébastien Wyss, PLR, répond que la situation est effectivement particulière et admet qu'il y a peut-être un vice de forme. M. Glauser sera nommé membre du Conseil général à compter du 1^{er} mars 2022.

III. Divers

10. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

11. Motions – postulats

Le président donne connaissance du dépôt d'un postulat, signé par M. Vital Gerber, Groupe Débat, et intitulé « Maires pour la paix », dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. M. Gerber le développe : « Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, Nous sommes toutes et tous touché.es par les événements de ces derniers jours en Ukraine. Nous pouvons éprouver un sentiment d'impuissance. Mais nous pouvons aussi, symboliquement, prendre position : nous exprimer contre la violence et dire notre solidarité avec les victimes de la guerre. La question de la paix est chère à la commune de Tramelan : on pense notamment au prix Nobel de la Paix Albert Gobat et à la récente création de la Fondation pour la paix à son nom. Dans cet esprit, nous proposons par voie de postulat que Tramelan adhère à l'organisation internationale « Mayors for Peace », « Maires pour la Paix ». Fondée il y a 40 ans par le maire de la ville d'Hiroshima au Japon, elle regroupe aujourd'hui plus de 8'000 villes dans tous les continents et qui s'engagent notamment pour le désarmement nucléaire. Ces villes ont régulièrement écrit ces dernières années, ensemble, pour protester auprès des gouvernements qui se sont adonnés à des essais nucléaires militaires. Nous pourrions ainsi rejoindre 23 autres communes membres en Suisse (lien : <http://www.mayorsforpeace.org/>). Ce serait une manière possible de soutenir, à notre échelle, des forces qui s'engagent pour la paix, dans un monde qui est aussi le nôtre ».

12. Interpellations

Le président donne connaissance du dépôt d'une interpellation par M. Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Rue de la Printanière – sécurité routière et piétonnière, infrastructures routières », dont une copie est jointe au présent-procès-verbal et en fait partie intégrante :

« Dans la Feuille Officielle du 8 octobre 2021, une demande de permis de construire a été publiée pour la démolition de garages existants sur la parcelle no 2650, située à la Rue de la Printanière 9, et remplacés par des places de parc destinées au parcage de poids lourds. Il n'est pas mentionné dans la publication que le requérant envisage à priori l'entreposage, le chargement et déchargement de bennes et de multi-containers. Si la parcelle en question est effectivement placée en zone d'affectation mixte 3, pour des raisons avant tout historiques (au contraire de toutes les parcelles voisines qui, elles, sont en zone d'habitation), il faut bien reconnaître que le secteur en question n'est pas (plus) adapté au développement de ce type d'activité. **Sécurité routière et piétonnière.** Tant la largeur de la route que l'absence de trottoir rendent ce secteur dangereux, aussi bien au niveau des automobilistes que des piétons et cyclistes, de plus dans un périmètre proche du principal collège du village. La route de la Printanière est de surcroît pentue, ce qui rallonge grandement la distance de freinage et augmente dès lors encore les risques d'accidents. **Infrastructures routières et équipements.** La route de la Printanière n'est nullement prévue pour un trafic de poids lourds, encore moins pour des véhicules de plus de 28 tonnes. Une augmentation du trafic lourd impliquera d'importants dégâts à l'infrastructure routière (coffre et revêtements de route), et aux équipements (canalisations d'eaux usées et potable). A cela pourrait s'ajouter une fréquence nécessaire plus élevée pour le nettoyage de la route dans ce périmètre. Une réfection du secteur génèrera inévitablement des surcoûts, à priori à charge de la collectivité. Sur la base de ces constats, la fraction socialiste demande au Conseil municipal de prendre toutes les mesures en son pouvoir afin d'assurer la sécurité dans ce secteur et réduire l'impact sur les infrastructures routières et sur les équipements (Rue de la Printanière, embranchements Rue du Nord et Rue du 26-Mars). Différentes réserves de droit pourraient être instaurées pour garantir la sécurité et limiter les nuisances et les dégâts dans ce secteur, comme par exemple une limitation du trafic poids lourds en journée, une limitation du poids des véhicules sur la route des Tartins permettant d'accéder en boucle à la Rue de la Printanière, etc. »

M. Mathieu Chaignat, CM, indique spontanément que les Services techniques envisagent de refaire la Rue de la Printanière depuis la Rue du Nord jusqu'aux blocs de la Printanière en haut du village. Il s'agit de refaire le revêtement et les réseaux dessous. Un trottoir qui est prévu de longue date et qui n'a jamais été réalisé jusqu'à présent est également prévu. C'est un premier élément de réponse, mais cette dernière sera complétée.

13. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.

Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat, évoque le parking du téléski affecté en 2021 pour les camping-cars. Celui-ci a été passablement utilisé et bien apprécié. Il s'agissait d'une année test. Celle-ci va-t-elle être reconduite ?

M. Philippe Augsburgers, maire, indique que 2021 a été effectivement une année test ; 2022 pourrait aussi le devenir. La commune est en contact avec différents prestataires. La commune pourrait aménager quelque chose de pas trop onéreux, sans trop d'engagement, partant du principe que cette place de parc pourrait être utilisée à d'autres fins que pour les camping-caristes. CHF 30'000.- ont été mis au budget mais l'ensemble de ce montant ne devrait pas être dépensé.



M. Thierry Gagnebin, PS, s'arrête sur le banc de foire vieillissant de la commune. Il sollicite la commune pour le changer.



M. Werner Liechti, PEV, s'inquiète au sujet de l'Ukraine. Il demande si la commune de Tramelan accueillerait des réfugiés ukrainiens ?

Selon M. Philippe Augsburgger, maire, la commune ne décide pas. Son partenaire est la Croix-Rouge. Il y a un potentiel d'accueil ; il faudrait réactiver les installations sous la patinoire.



M. Quentin Landry, UDC, s'enquiert du futur projet de chauffage à distance.

M. Philippe Augsburgger, maire, répond qu'un groupe de travail s'est constitué, sous l'égide de M. François Roquier. Plusieurs pistes sont envisagées. Un sondage a été fait auprès des propriétaires de maison à Tramelan. D'autres décisions seront prises ultérieurement.

M. François Roquier, Groupe Débat, complète en disant que le sondage en question a montré un potentiel important au niveau du besoin. Ce groupe de travail attend une offre de la maison Allotherm pour en débattre lors de sa séance la semaine prochaine. C'est un projet qui continue et avance à grands pas.

14. Correspondance au Conseil général

Le président constate qu'aucune correspondance n'est à signaler.

15. Patinoire Zurich Arena, photovoltaïque sur toiture, crédit d'engagement de CHF 1'345'729.80 TTC, décompte final

M. André Ducommun, CM, donne des explications au sujet du dépassé de CHF 120'291.- : la mise en place de la place de chantier a nécessité de l'espace pour entreposer le matériel et l'implantation de la grue. L'alimentation électrique de la grue a posé problème en raison d'une externalisation non prévue de ce mandat à un prestataire. L'AIB a mis des contraintes par rapport aux paratonnerres (protection complète). La protection des onduleurs, prévue à l'intérieur, a dû être installée à l'extérieur. Une partie de la charpente depuis le centre de la surface de glace jusque dans la partie Est a dû être remise en état (pourriture). Finalement, le tableau électrique a dû être adapté par rapport à la densité.

16. Route et passage à niveau du Chalet ; assainissement et sécurisation, crédit d'engagement de CHF 237'372.50 TTC, décompte final

M. Chaignat, CM, n'a rien à ajouter au message.

17. Bassin d'eau pluviales (BEP), Grand-Rue 2, construction d'un déversoir d'orage avec dégrilleur, crédit d'engagement de CHF 390'000.- TTC, décompte final

M. Chaignat, CM, indique que le montant excédentaire de CHF 130'415.20 correspond à une subvention reçue du Fonds cantonal d'assainissement. Quand le crédit a été demandé au Conseil général, le montant de la subvention n'était pas connu.

18. Divers

La parole n'étant pas demandée, le président lève la séance à 20h35.

Au nom du Conseil général

Le Président : Le Secrétaire du procès-verbal :
Georges Juillard Hervé Gullotti

Annexes : ment.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 25 avril 2022 à 19h30

à l'auditorium du CIP

Président : M. Juillard Georges, UDC

Secrétaire du procès-verbal : Mme Houlmann Lorrie, vice-chancelière municipale

M. Georges Juillard, UDC, président, ouvre cette deuxième séance de l'année 2022 en saluant les membres du Conseil général, les représentants de la presse, le Conseil municipal et le public. Il souhaite une bienvenue particulière à M. Vincent Glauser, PLR, ainsi qu'à M. Roland Guerne, PS, qui remplacent pour le premier M. Beat Geiser, PLR, et pour le second M. Adrien Dufaux, PS, les deux démissionnaires.

1. Appel

L'appel auquel procède M. Wilfrid Geremia, secrétaire adjoint, qui remplace M. Marc Nussbaumer, secrétaire, excusé en raison d'une convalescence, fait constater la présence de 30 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 16.

Sont excusés :

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat
 M. Franck Ramseyer, PS
 M. Jean-Philippe Joubert, PS
 M. Jan Muggli, PEV
 M. Marc Nussbaumer, PS
 Mme Naïke Vuilleumier Rotzer, UDC
 M. Quentin Landry, UDC

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président donne ensuite connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2022
4. Réponses aux interpellations déposées en séance du 15 novembre 2021 et du 28 février 2022
5. Commission non permanente relative à la révision du Règlement des commissions permanentes : rapport intermédiaire

I. Décisions

6. Station des Bavoux, mise aux normes de l'approvisionnement, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 225'000.-
7. Passages à niveau Rue Virgile-Rossel et Chemin des Otaux, sécurisation, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 242'325.-
8. Rénovation de l'Hôtel de Ville, besoins urgents, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 495'200.-
9. Piscine du Château, mise en conformité du chauffage, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 187'720.-
10. Postulat de M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulé « Maires pour la paix »

11. Motion de M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, et de M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulée « Prendre de véritables mesures pour l'accueil durant les vacances scolaires »
12. Rapport 2021 de la commission de gestion

II. Projets en cours du Conseil municipal

13. Informations du Conseil municipal

III. Divers

14. Résolutions
15. Motions – postulats
16. Interpellations
17. Petites questions
18. Correspondance au Conseil général
19. Divers

Au vote, les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2022

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 février 2022 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

4. Réponses aux interpellations déposées en séance du 15 novembre 2021 et du 28 février 2022

M. Vital Gerber, Groupe Débat (Subventions communales en regard des subventions cantonales)

Mme Qendresa Koçinaj Coçaj, CM : Le Conseil du Jura bernois (CJB), qui détermine les lignes directrices de la politique culturelle dans notre région et accorde les subventions y-relatives, a effectivement annoncé qu'il avait atteint, voire dépassé, le montant plafond qui lui est octroyé au titre de la Loi sur le statut particulier du Jura bernois (LStP) et qu'il allait par conséquent devoir adopter certaines mesures qui devraient lui permettre de garantir à moyen terme l'équilibre de ses finances. La diminution de certaines subventions est donc envisagée, de même qu'une application un peu plus stricte du principe de subsidiarité par rapport aux communes, auxquelles incombe en priorité, selon la Loi sur l'Encouragement des activités culturelles (LEAC), le financement de la culture. La commune de Tramelan ne devrait être que peu touchée par ces mesures, au demeurant modestes, dans la mesure où elle ne compte aucune institution bénéficiant d'un contrat de prestations au titre de la LEAC, ni n'accueille pour l'heure de manifestations impliquant des budgets qui se monteraient à plusieurs dizaines, voire centaines, de milliers de francs. La commune de Tramelan a par ailleurs toujours contribué dans une proportion conforme au principe de subsidiarité au financement des différents projets culturels qui se déroulaient sur son territoire. C'est à la Commission culture qu'incombe l'octroi des subventions culturelles, dans le cadre des moyens qui lui sont alloués par le budget (CHF 35'000.- pour des subsides à des tiers et CHF 4'500.- pour soutenir des corporations qui s'occupent de jeunes). C'est donc elle qui veillera sans doute à ce que les acteurs culturels de Tramelan et les manifestations que notre cité accueille ne soit pas impactées par les mesures d'économie prises par le CJB.

L'interpellateur se déclare « satisfait ».

5. Commission non permanente relative à la révision du Règlement des commissions permanentes : rapport intermédiaire

Le président cède la parole à M. Vital Gerber, Groupe Débat, président de cette commission, qui expose l'avancement des travaux de révision. Les clichés projetés sont annexés au présent procès-verbal et en font partie intégrante.

Le président ouvre la discussion.

M. Cristian Hasler, PS, revient sur les trois représentants externes qui sont nommés par le Conseil municipal au sein des commissions de dicastères. Il demande comment le Conseil municipal procédera aux élections. Il soulève que la majorité d'une commission peut être ébranlée par ces trois membres spécialistes. Est-ce que ces derniers auront le droit de vote et est-ce qu'ils seront élus à la collégialité du Conseil municipal ?

M. Vital Gerber, Groupe Débat, répond que les membres nommés seront apolitiques et compétents dans le domaine concerné avec un droit de vote. Il relève que le procédé peut varier d'une commission à l'autre. Il suppose que les membres seront élus par le Conseil municipal in corpore. Il ajoute que le règlement prévoira l'invitation de spécialistes en fonction de l'ordre du jour d'une commission.

M. Marc Sifringer, PS, suggère que la commission électorale dépende du Conseil général avec des membres politiques.

M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, remercie ses collègues pour leur travail. Il demande si une réflexion est faite sur la durée des mandats des commissions.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, rappelle que le mandat des commissions permanentes est sur la durée d'une législature, soit 4 ans.

M. Thierry Gagnebin, PS, s'interroge sur la définition de la notion d' « apolitique ».

M. Vital Gerber, Groupe Débat, est conscient de la problématique. Il informe que le premier critère se porte sur des membres qui ne siègent pas au Conseil général. Il ajoute que si une personne est membre du Conseil général et est compétente dans un domaine de dicastère, la fraction la proposera comme représentante du Conseil général au sein des 7 membres.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la discussion et remercie de la présentation.

I. DECISIONS

6. Station des Bavoux, mise aux normes de l'approvisionnement, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 225'000.-

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Mathieu Chagnat, CM, déclare : « Le renforcement du réseau électrique dans le secteur des Bavoux est un projet important. Les documents reçus pour la séance et ceux qui se trouvent sur internet suffisent à votre autorité pour vous faire un avis. Toutefois, il appelle des questions légitimes qui se sont fait entendre lors des séances des commissions des Services techniques ou des finances. Nous avons trouvé intéressant de partager avec vous les réponses et vous donner ainsi quelques compléments d'informations.

Question : Est-il nécessaire d'investir une telle somme pour aussi peu d'habitations ?

Réponse : Dès que l'on parle de sécurité, le nombre d'habitations n'a pas d'importance. Il est de notre responsabilité de garantir un approvisionnement sûr dans toute notre zone de desserte. Dès qu'un approvisionnement est en place, comme c'est le cas aux Bavoux, les normes de sécurité doivent être respectées. Ceci n'est pas le cas aujourd'hui et c'est pour cette raison que ces travaux doivent être entrepris. Cette problématique d'approvisionnement dans les zones rurales est la même pour tous les gestionnaires de réseau. Ainsi il n'est pas rare de voir sur les réseaux voisins des stations du même genre que celle qui est prévue dans le cadre du projet, pour l'alimentation d'une seule ferme isolée. Par exemple, entre Les Breuleux et La Ferrière (~10 km), pas moins de 5 stations de ce genre sont installées pour l'approvisionnement de moins d'habitations qu'aux Bavoux. Il ne faut pas oublier que ces installations sont financées par le prix du timbre. L'investissement dans notre réseau est nécessaire afin de maintenir sa valeur.

Nous aurions d'autres endroits où un investissement de cette taille aurait profité à plus d'habitations, mais nous priorisons nos projets en fonction de la sécurité.

Question : Ne pouvons-nous pas nous approcher d'autres gestionnaires de réseau, par exemple La Goule pour trouver des synergies et partager ce genre de frais ?

Réponse : ce n'est pas possible. L'article 5, alinéa 1 de la Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) stipule que les cantons désignent les zones de desserte des gestionnaires de réseau opérant sur leur territoire. De plus, il est certain que les gestionnaires de réseaux voisins ne se battront pas pour l'approvisionnement de ces zones, tout comme nous chez eux d'ailleurs. Les partenariats que nous avons pour les questions « réseau » sont avec les communes de la charte.

Question : Quel impact sur le prix du timbre ces investissements auront-ils ?

Réponse : En considérant une durée d'amortissement de 30 ans sur ces installations, on peut considérer que le prix du timbre augmente de 0.03 cts/kWh (~0.3% d'augmentation). Pour information, notre réseau est le meilleur marché en comparaison des communes voisines depuis des années (~10%). Cette information doit être interprétée correctement : nous ne faisons pas les choses mieux que nos voisins, mais nous vivons avec un réseau vieillissant qui aura besoin d'investissements pour en garantir l'efficacité compte tenu des changements d'habitudes de consommation de nos citoyens (PàC, mobilité électrique, photovoltaïque...).

Question : Pourquoi le projet arrive-t-il maintenant alors que le problème est connu depuis longtemps ?

Réponse : On peut dire que dès le départ, lors de la construction de la ligne, ce n'était pas optimal. Le projet de renforcement des Bavoux existe depuis 2016. A cette date, la situation, sans être alarmante, montrait déjà qu'il allait falloir entreprendre des travaux. Suite à l'installation d'un chauffe-eau et à la rénovation d'un chalet dans cette zone, des rapports de sécurité datant de fin 2019 ont montré par des mesures que l'approvisionnement des Bavoux devait subir des adaptations pour que les normes de sécurité soient garanties. Le temps de faire l'étude et de terminer d'autres priorités, le projet a ensuite subi du retard par rapport à la situation COVID qui a suivi. Les travaux sont aujourd'hui considérés comme prioritaires et doivent être entrepris au plus tôt. »

Le président laisse ensuite la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur rapporteur, tous les groupes préavisent favorablement l'objet.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Olivier Cuche, UDC, déclare : « La fraction UDC a pris connaissance du commentaire concernant la station des Bavoux. Apparemment depuis 2016, la commune, respectivement différents responsables, sont informés des points suivants : station largement hors-norme, insécurité voire même mise en danger pour les consommateurs des Bavoux, risque d'incendie des bâtiments, demande de raccordement acceptée au mépris de tout bon sens. Une telle situation est inadmissible et intolérable. Nous demandons au Conseil municipal de prendre les dispositions nécessaires à un tel manquement et d'informer le Conseil général si d'éventuels autres incidents sont en attente. Comme mentionné dans le commentaire : il est maintenant temps d'agir ! »

M. Bernard Blaise, PS, demande si un raccordement à l'eau potable est envisagé dans le secteur.

M. Mathieu Chaignat, CM, répond que ce projet n'est pas d'actualité, pour l'instant il existe un projet de remise en état de la route d'accès.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote le projet.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 225'500.- TTC pour la mise aux normes de l'approvisionnement de la station des Bavoux.

7. Passages à niveau Rue Virgile-Rossel et Chemin des Otaux, sécurisation, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 242'325.-

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Christophe Gagnebin, CM, déclare : « Ce crédit concernant les deux passages à niveau est conforme à la politique que nous avons suivie jusqu'à présent, c'est-à-dire, une politique garantissant la sécurité des passages à niveau mais aussi une perméabilité maximum par rapport à cette ligne de chemin de fer, qui depuis le 19^e siècle, coupe notre cité en deux. C'est la raison pour laquelle nous proposons de maintenir le passage à niveau du Chemin des Otaux, quand bien même celui-ci pourrait être supprimé puisque ça fermeture n'impliquerait qu'un détour à pied de 500 mètres ».

Il ajoute : « Le passage à niveau du Genièvre pour lequel vous avez déjà voté une contribution sera réalisé dans le cadre des travaux de réaménagement de la gare de Tramelan. Ces transformations impliqueront une fermeture complète de la ligne pendant un certain temps. De cette manière, nous aurons en principe assuré la sécurité de l'ensemble des passages à niveau de notre territoire ».

Le président laisse ensuite la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur rapporteur, tous les groupes préavisent favorablement l'objet.

Le président ouvre ensuite la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président passe au vote le projet.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 242'325.- TTC pour la sécurisation des passages à niveau Rue Virgile-Rossel et Chemin des Otaux.

8. Rénovation de l'Hôtel de Ville, besoins urgents, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 495'200.-

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. André Ducommun, CM, déclare : « Cela paraît surprenant que le Conseil municipal, neuf mois après le refus du peuple de rénover l'Hôtel de Ville, revienne avec un projet à CHF 495'200.-. Le Conseil municipal a décidé de maintenir deux unités distinctes au niveau de l'administration, soit les services techniques à la Rue de la Promenade 3 et le service administratif à l'Hôtel de Ville actuel. Nous avons inventorié les nécessités et les besoins actuels du bâtiment. Il faut savoir qu'en 44 ans, hormis les archives, aucune transformation n'a été faite à l'Hôtel de Ville. Des travaux avaient été effectués dans le cadre du 800°, avec la remise en état du toit et une couche de peinture, car les finances communales ne permettaient pas d'en mettre deux. Les besoins à ce jour ont par conséquent été évalués et présentés à la Commission des bâtiments suivi d'une visite complète de la bâtisse. Les montants pour les travaux urgents à effectuer ne dépasseront pas la barre de CHF 500'000.-. La première phase contient l'aménagement de trois bureaux pour le service social au 3^e étage pour les assistants sociaux, car deux employées travaillent actuellement dans une cuisine. De plus, le Conseil municipal a accepté le passage d'apprentis au sein de ce service. Il y a donc un réel besoin de nouveaux aménagements ainsi qu'une sécurisation. Les personnes à mobilité réduite ont été trop longtemps mises de côté. De plus, plusieurs demandes à cet effet émanent de la Préfecture. Une solution a été trouvée avec un accès facilité au Nord-Est du bâtiment via la Rue Albert-Gobat. L'ensemble de la commission des bâtiments, la commission des finances ainsi que le Conseil municipal ont approuvé cet objet ».

Le président laisse ensuite la parole aux rapporteurs de groupe.

Pour l'UDC, M. Pierre von Allmen préavise favorablement l'objet.

Pour le PLR, M. Sébastien Wyss préavise également favorablement l'objet.

Pour le PEV, M. Werner Liechti préavise favorablement la demande de crédit.

Pour le Groupe Débat, M. François Roquier laisse la liberté de vote.

Pour le PS, M. Vincent Vaucher préavise favorablement l'objet.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Elvis Lehmann, PLR, demande si d'autres travaux sont prévus à court ou moyen terme.

M. André Ducommun, CM, rappelle qu'effectivement en 44 ans, aucun travail n'a été entrepris. Dans le cas présent, seuls les travaux urgents sont pris en compte. Il indique que d'autres adaptations seront faites avec des montants budgétaires.

M. François Roquier, Groupe Débat, annonce que sa fraction a pris connaissance de ce projet et se souvient que Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat, avait demandé l'établissement d'une feuille de route suite au rejet de l'objet en votation. Il relève que la réponse du Conseil municipal en septembre était non satisfaisante. Le Groupe débat demande où en est la réflexion à ce sujet et s'il faut s'attendre à d'autres dépenses.

M. André Ducommun, PS, répond qu'après la rénovation nécessaire des locaux pour les employés et les adaptations pour les personnes à mobilité réduite, le bâtiment sera ensuite fonctionnel et ne demandera pas d'autres investissements. Il relève que le Conseil municipal reviendra avec des propositions pour le bâtiment des Services techniques à la Rue de la Promenade 3 qui demande aussi des travaux de rénovation.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote le projet.

Au vote, le Conseil général accepte par 30 voix favorables, 6 abstentions et 1 voix défavorable le crédit d'engagement de CHF 495'200.- TTC pour la rénovation de l'Hôtel de Ville, besoins urgents.

9. Piscine du Château, mise en conformité du chauffage, demande d'un crédit d'engagement TTC de CHF 187'720.-

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. André Ducommun, CM, déclare : « Le canton demande à mettre les émissions de fumées aux normes. Le Conseil municipal avait inscrit un montant de CHF 400'000.- au plan financier. Après avoir reçu les entreprises pour les appels d'offre, il a été constaté que le brûleur était en état et qu'il fallait simplement modifier les prises de fumées, ce qui a été fait dans un local adjacent. Le montant proposé contient la mise en conformité du chauffage ainsi que la construction d'un garage au Nord de la piscine afin de stocker tout le matériel de l'infrastructure. Le changement de chaudière perdurera sur une vingtaine d'années en raison d'une utilisation uniquement saisonnière ».

Le président laisse ensuite la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur rapporteur, tous les groupes préavisent favorablement l'objet.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, constate que le filtre pour la mise en conformité du chauffage est polluant, n'y aurait-il pas d'autres éléments plus écologiques, demande-t-il.

M. André Ducommun, CM, répond qu'il n'est malheureusement pas possible d'agir d'une autre manière, mais relève que le Conseil municipal étudie une éventuelle installation de panneaux photovoltaïques sur le toit du bâtiment des vestiaires au Nord ainsi que sur l'ancien solarium.

Le Président rappelle que le chauffage est à bois.

M. Blaise Bernard, PS, demande si la chaudière pourra être reliée au futur chauffage à distance du village.

M. André Ducommun, CM, précise que la possibilité existe et que le projet sera traité en temps voulu.

M. Cristian Hasler, PS, demande si du thermique pour préchauffer la piscine serait judicieux. Il précise que le réseau électrique doit être renforcé pour la pose de photovoltaïques.

M. André Ducommun, CM, annonce qu'une nouvelle station électrique sera mise en place sur le terrain de la piscine et prendra aussi en charge l'énergie du camping et permettra aussi de reprendre l'éventuelle production photovoltaïque de la piscine. D'après la phase d'étude effectuée, l'impact est très faible mais M. André Ducommun, CM, prend bonne note de la remarque.

La parole plus demandée, le président passe au vote le projet.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité le crédit d'engagement de CHF 187'720.- TTC pour la mise en conformité du chauffage de la piscine du Château.

10. Postulat de M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulé « Maires pour la paix »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Philippe Augsburgger, maire, s'en remet à la conclusion du Conseil municipal citée dans le message, à savoir : « S'engager pour une ONG à caractère international semble disproportionné au vu de la mission de celle-ci et des défis liés à une adhésion à l'organisation que Tramelan aura de la peine à relever. »

Le président laisse ensuite la parole au dépositaire du postulat.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, prend la parole : « Je remercie le CM d'avoir examiné notre proposition. Il est vrai que l'intention prioritaire de ce postulat résidait moins dans l'adhésion à une ONG précise que dans la proposition d'une action face à la situation internationale. Toutefois, la réponse du CM me paraît pour le moins frileuse... Il dit en somme :

- premièrement, qu'il est inutile d'adhérer à cette ONG parce que Tramelan n'arriverait pas à en relever les « défis, » mais sans mentionner lesquels ;
- deuxièmement, que Tramelan ferait mieux de s'engager pour les réfugiés, de manière « locale », mais sans proposer de véritable alternative.

Je crois que la situation nous demande un peu plus de courage que ça ! Je crois qu'il ne sert à rien d'opposer engagement pour la paix (« symbolique ») et engagement pour les réfugiés (« concret »). C'est complémentaire. Et je crois que Tramelan est capable de faire les deux.

Je propose donc les deux :

- premièrement, de maintenir ce postulat et d'adhérer à « Maire pour la paix », et je vais essayer d'expliquer pourquoi ;
- deuxièmement, de prendre le CM au mot avec une interpellation, demandant d'offrir du travail aux réfugiés, dans le point « Divers » à l'ordre du jour tout à l'heure.

Pour le moment, donc : pourquoi je pense que ça fait sens d'adhérer à cette ONG ? Comme le disait le postulat : cette adhésion aurait une portée symbolique. En février, cette ONG a accueilli 1 seul nouveau membre : Zettlitz, village allemand de moins de 700 habitants. En mars – probablement en lien avec les événements en Ukraine –, ce ne sont pas moins de 70 nouvelles municipalités qui ont rejoint l'ONG, dont, en Suisse, la ville de Bienne par son maire Erich Fehr. Dans l'Arc jurassien : Le Locle, Delémont, et Moutier en font déjà partie (il n'y aura donc prochainement plus de représentant du Jura bernois ?).

Par ailleurs, il n'y a pas que des grandes villes qui sont membres. Si des communes de moins de 2'000 habitants arrivent à assumer l'adhésion à cette organisation, je pars du principe que notre commune y arrive aussi ! 20 Fr. par année, c'est dans nos « capacités » ?! Comme le montre le site internet que vous avez pu consulter, l'adhésion offre des *possibilités d'activités* auxquelles participer (assister aux conférences, planter des « arbres pour la paix » p. ex.), mais celles-ci n'ont *pas* de caractère contraignant. C'est largement à notre portée.

Alors certains dirons peut-être : « ça ne sert à rien ». Je crois que se contenter de râler dans son coin, *ça*, ça ne sert effectivement à rien !

L'actualité est sans appel : on redoute aujourd'hui, en 2022, qu'un pays en Europe doive

subir des attaques nucléaires. Tant qu'il existera des armes nucléaires, ces armes seront une menace. Quand des vies humaines sont ainsi en suspens, il est de notre devoir d'élever la voix. Toute seule, notre voix n'a pas tellement de poids. Mais nous pouvons la joindre à toutes les autres – et c'est là l'intérêt de cette adhésion : joindre notre voix à celle des autres ! – et là, elles ont une autre *résonance*, une véritable *résonance*. Quand l'ONG « Maires pour la paix » proteste contre les armes nucléaires au nom de plus de 8'000 villes à travers le monde, cela a un poids, et ce sera aussi en notre nom ».

Le président laisse ensuite la parole aux rapporteurs de groupe.

Pour le PS, M. Marc Sifringer propose le rejet de l'objet.

Pour le Groupe Débat, M. Wilfrid Geremia préavise favorablement l'objet.

Pour le PEV, M. Werner Liechti préavise favorablement le postulat.

Pour le PLR, M. Sébastien Wyss se prononce pour le refus de l'objet.

Pour l'UDC, M. Olivier Cuche, rejette de l'objet.

Le président ouvre ensuite la discussion.

Mme Audrey Chatelain, PS, se questionne sur les défis que constituerait l'adhésion de la commune de Tramelan à l'ONG.

M. Philippe Augsburger, maire, soulève qu'un suivi doit être assuré et qu'une simple signature ne suffit pas.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, rappelle que les informations se trouvent sur le lien. Il cite quelques exemples dont : promouvoir la pétition demandant à tous les États de signer le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires dès que possible, organiser des événements reliés à la paix tels des expositions et par la suite en partager le rapport, appel à toutes les villes non-membres pour qu'elles rejoignent Maires pour la Paix, participer à la Conférence générale. Le défi ne semble pas insurmontable pour une commune de 4'700 habitants, village d'Albert Gobat.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote le projet.

Au vote, le Conseil général rejette par 16 voix défavorables, 12 voix favorables, et 2 abstentions le postulat de M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulé « Maires pour la paix ».

11. Motion de M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, et de M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulée « Prendre de véritables mesures pour l'accueil durant les vacances scolaires »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Philippe Augsburger, maire, n'a pas d'éléments à ajouter. La réponse semble claire.

Le président laisse ensuite la parole aux dépositaires de la motion.

M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, prend la parole et indique que la proposition qui est faite par le Conseil municipal correspond aux souhaits des motionnaires.

Mme Qendresa Koqinaj Coçaj rappelle que le Conseil municipal propose d'aborder le premier point afin de traiter le deuxième point dans un second temps.

Par leur rapporteur, tous les groupes se rallient à la proposition du Conseil municipal et préavisent favorablement l'objet.

Le président constate ne pas avoir d'opposition à passer au vote en bloc le point 1 sous la forme d'une motion et le rejet du point 2.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote le projet.

Au vote, le Conseil général accepte à l'unanimité le point 1 sous la forme d'une motion et rejette le point 2 à l'unanimité.

12. Rapport 2021 de la commission de gestion

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au rapporteur de la commission de gestion, son président M. Sébastien Wyss, PLR. Ce dernier rappelle les grandes lignes du document dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Le président cède ensuite la parole aux rapporteurs de groupes.

Par leurs porte-parole respectifs, l'ensemble des groupes accepte le rapport de la commission de gestion 2021 avec remerciements à la commission de gestion.

Le président ouvre la discussion.

M. Cristian Hasler, PS, suggère que les recommandations émises par la commission de gestion ne restent pas lettre morte. Il demande si un calendrier de mise en œuvre est prévu et comment la suite est-elle perçue.

M. Sébastien Wyss, PLR, indique que la commission de gestion souhaite attendre la fin de la révision du règlement des commissions permanentes afin d'ajouter les mesures proposées. Il explique qu'aucun échéancier n'est prévu, mais rapporte qu'un suivi des mesures sera effectué par la CGE.

M. Cristian Hasler, PS, reprend la question et s'interroge sur le suivi. La commission de gestion établira-t-elle un contrôle des mesures afin de voir si les recommandations sont appliquées ?

M. Sébastien Wyss, PLR, rappelle le changement de législature et espère que les futurs collègues reprendront le contrôle et le suivi des recommandations.

La parole n'étant plus demandée, le président fait procéder au vote.

Au vote, le Conseil général, par 29 voix favorables et 1 voix défavorable, accepte le rapport 2021 de la commission de gestion.

Le président remercie la commission de gestion pour son travail.

II. Projets en cours du Conseil municipal

13. Informations du Conseil municipal

M. Philippe Augsburger, maire donne les informations suivantes « Monsieur le Président, en parallèle à la présentation de la commission non permanente relative à la révision du règlement des commissions permanentes. Je vous informe que le Conseil municipal est en train de revoir son organigramme pour le début de la prochaine législature.

M. Philippe Augsburger, maire, ajoute les informations suivantes : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, la dernière année de la présente législature coïncide avec un nombre important de dépenses et d'investissements qui devront passer par votre autorité. Lors du prochain conseil général, trois grands projets devraient vous être présentés pour ensuite passer par les urnes : la rénovation du collège des Gérinnes, pour un montant estimé à CHF650'000.-, la réfection de la Rue de la Printanière, pour un montant de 1,6 millions, la participation communale à la rénovation de la Gare pour un montant de 1,3 millions. Pour cette rénovation complète de la gare il faut préciser que c'est également le réaménagement de tout le périmètre de celle-ci qui est concerné avec notamment la desserte piétonne, par le biais d'une passerelle, du quartier sud de la localité.

S'ajoutera à cela, au début 2023, la rénovation des réseaux souterrains communaux lors de la réfection de la Grand-Rue à Tramelan-Dessous, dont le montant n'est pas encore exactement connu...

D'autres projets, comme ce soir, seront soumis à l'approbation du Conseil général. Tous ces projets sont importants pour le maintien de la valeur de nos bâtiments, de nos infrastructures et de notre attractivité. Nous ne maîtrisons pas toujours la temporalité et dépendons souvent d'autres partenaires comme les Chemins de fer du Jura, ou les Ponts et Chaussées.

Le Conseil municipal travaille constamment le plan financier pour ainsi maîtriser les investissements et les lisser à hauteur de 4 millions par année. Pour ce faire, nous utilisons pleinement l'outil de planification financière.

La transformation de la Gare CJ en est une bonne illustration, car même s'il s'agira de voter cette année encore un montant de plus de 1,3 millions, les factures s'étaleront elles sur 3 années... dès 2024...

Les années 2022 et 2023 sont maîtrisées avec un investissement planifié pour un total de 4,2 millions.

Actuellement, des incertitudes existent pour 2024 et 2025 : le futur hangar des pompes et la rénovation de la Rue Méval, à eux deux, représentent plusieurs millions, mais leur état d'avancement ne permet pas encore une planification financière assez fine.

Le Conseil municipal devra encore travailler la planification financière lorsque ces deux projets, entre autres, seront précisés. Ce qui demandera une attention particulière.

Sachez encore que et puisque nous sommes en fin de législature, notre vœux est de ne pas préteriter le travail des autorités qui entreront en fonction au premier janvier 2023.

Pour conclure, le Conseil municipal est serein vis-à-vis des investissements à venir. Malgré les montants importants, les projets soumis à votre approbation lors des prochains conseils généraux ne feront pas exploser le plan financier.

Le conseil municipal se tient à disposition des partis qui le souhaitent pour des explications complémentaires ce qui pourrait se faire par le biais des états généraux... ».

M. André Ducommun, CM, prend la parole et annonce ce qui suit : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, à la demande du canton de Berne, Département de l'immigration, nous avons mis depuis le 14 avril 2022 en fonction les abris de la Protection civile sous la patinoire pour une capacité de 100 à 160 réfugiés ukrainiens qui pourraient être placés dans ce lieu. La Croix-Rouge est en charge de l'encadrement de ces personnes. Il s'agira malheureusement de femmes et d'enfants, pour lesquels ces locaux ne sont guère adaptés ».

M. Ducommun enchaîne par cette information : « Le résultat des Lauréats du concours d'idée pour l'avenir du bâtiment du Pont 21 est tombé le 31 mars 2022. Le projet devrait se développer dès le départ des Sapeurs-pompiers. Des investisseurs sont recherchés à cet effet.

M. Mathieu Chaignat, CM, prend la parole à son tour : « Le banc de foire actuel a été confectionné par un artisan local. Il y a quelques années, les travaux publics s'étaient approchés dudit artisan pour en confectionner un nouveau. Le coût estimé était de CHF 5'000.-. Dès lors, le projet est resté dans les limbes. Suite à la petite question de Thierry Gagnebin, il a été convenu qu'un montant de CHF 5'000.- serait inscrit au budget 2023 pour acheter un nouveau banc de foire. L'ancien sera alors gardé en réserve.

M. Pierre Sommer, CM, donne les informations suivantes : « Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, afin de mener l'avant-projet de l'amélioration foncière intégrale à bien, la commission agricole, d'entente avec le bureau Sigeom de Sonceboz, a créé un comité de pilotage, composé de M. Kämpf du Service des améliorations foncières du canton de Berne, de M. Jacques Giauque du bureau Sigeom, de M. Emmanuel Contesse du bureau Natura, de M. Olivier Vuilleumier, responsable du service de l'Agriculture et Forêts, de M. François Roquier et de moi-même ».

III. Divers

14. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

15. Motions – postulats

Le président constate le dépôt d'aucune motion et d'aucun postulat.

16. Interpellations

Le président laisse la parole aux interpellations. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.



M. Vital Gerber, Groupe Débat, dépose l'interpellation suivante, intitulée « Soutenir les réfugié-e-s par la possibilité de travailler », dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante : « La guerre en Ukraine a placé le sort des réfugié-e-s au cœur des préoccupations ; la solidarité qui s'exprime est belle ; le défi sera de la poursuivre dans la durée. Pour Tramelan, la difficulté, c'est que l'avenir du centre d'hébergement est incertain : la suite envisagée par le canton ne semble pas claire aujourd'hui. Pour les requérant-e-s d'asile d'où qu'ils-elles viennent, la grande difficulté, c'est de trouver un travail et de concilier les cours de français avec un emploi.

Dès lors, la commune pourrait-elle réfléchir :

- À offrir 3 places de travail à 20% ou 2 places de travail à 30% à des permis F qui habitent à Tramelan et qui suivent des cours de langues au CIP ? Le choix des personnes et la durée du mandat pourraient être établis en collaboration avec la Croix-Rouge.
- À développer l'offre de travaux à but non lucratif et à destination collective, pour les permis N ? Pour l'instant, le CIP, Valforêt et quelques sociétés locales propo-

- sent régulièrement de tels travaux. Au niveau communal, les patrouilleurs scolaires et les travaux publics proposent déjà des travaux d'intérêts collectifs dans ce cadre. Ces travaux sont effectués gratuitement et les personnes sont dédommées par la Croix-Rouge, qui propose des contrats-types.

Les permis S pourraient également être concernés. Les services que gère la commune lui permettraient de développer cette offre, en particulier pour les femmes et pour les jeunes. Cela permettrait aussi de renforcer la relation entre Croix-Rouge et commune, ce qui favoriserait le maintien du centre d'hébergement à Tramelan.



M. Vincent Glauser, PLR, dépose l'interpellation suivante, intitulée : « dynamiser l'attractivité de la piscine communale de Tramelan », dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante : « Nous proposons de dynamiser l'attractivité de la piscine communale de Tramelan. Pour ce faire, nous demandons la mise sur pied d'une commission non permanente. Elle se chargerait d'une étude complète concernant l'aménagement des infrastructures de divertissement de la piscine communale de Tramelan et des divers projets qui n'ont pas abouti, afin d'émettre des propositions concrètes d'améliorations pour augmenter l'attractivité de la piscine communale de Tramelan.

Missions données à la commission

- Etudier quelques projets réalisés par d'autres communes de taille similaire.
- Consulter les projets étudiés par la commune et les actualiser si ceux-ci sont envisagés.
- Projeter un plan d'aménagement des diverses infrastructures.
- Demander diverses offres pour l'aménagement des nouveaux projets envisagés.
- Présenter 2-3 variantes au Conseil général en relation avec les budgets nécessaires.

Buts

Proposer davantage de possibilités de divertissements aux habitants de Tramelan et dynamiser le tourisme au sein de notre commune

17. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.

Le président constate qu'il n'y a pas de petites questions.

18. Correspondance au Conseil général

Le président constate qu'aucune correspondance n'est à signaler.

19. Divers

La parole n'étant pas demandée, le président lève la séance à 20h55.

Au nom du Conseil général

Le Président : La Secrétaire du procès-verbal :

Georges Juillard Lorrie Houlmann

Annexe : ment.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 27 juin 2022 à 19h00

à l'auditorium du CIP

Président : M. Georges Juillard, UDC

Secrétaire du
procès-verbal : M. Hervé Gullotti, chancelier municipal

Invités : M. Jonas Buschlen, bureau SD, dès 19h00
 M. Arthur Chapatte, CJ, dès 19h00
 M. Raphaël Chappuis, administrateur communal des finances, dès 19h00
 M. François Comina, directeur des STT, dès 19h00
 M. Julien Farine, bureau ATB, dès 19h00
 M. Yvan Perrin, CJ, dès 19h00
 M. Jean-Frédéric Python, CJ, dès 19h00
 M. Yann Rindlisbacher, bureau ATB, dès 19h00
 M. Nicolas Rousseil, chargé de projet STT, dès 19h00

M. Georges Juillard, UDC, président, ouvre cette troisième séance de l'année 2022 en saluant les membres du Conseil général, les représentants de la presse, le Conseil municipal et le public. Il salue en particulier l'ensemble des invités qui présenteront à tour de rôle les points à l'ordre du jour.

1. Appel

L'appel auquel procède M. Marc Nussbaumer, secrétaire, fait constater la présence de 32 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 17.

Sont excusés :

M. Vital Gerber, Groupe Débat
 M. Frank Ramseyer, PS
 M. François Rüfli, PLR
 Mme Myriam Tellenbach, PLR

M. Wilfrid Geremia est attendu avec du retard. Les membres du Conseil municipal sont tous présents.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président donne ensuite connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2022
4. Réponses à l'interpellation déposée en séance du 28 février 2022

I. Décisions

5. Réaménagement de la gare, demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'359'370.80 TTC, préavis au corps électoral
6. Réfection de la Rue de la Printanière, demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'535'000.- TTC, préavis au corps électoral
7. Réfection du parking de la piscine, demande d'un crédit d'engagement de CHF 275'700.- TTC
8. Rénovation de l'enveloppe extérieure de l'école des Gérinnes, demande d'un crédit d'engagement de CHF 645'590.50 TTC, préavis au corps électoral
9. Comptes 2021, adoption
10. Rapport d'activités 2021 du Conseil municipal

II. Projets en cours du Conseil municipal

11. Informations sur le projet de chauffage à distance
12. Informations du Conseil municipal

III. Divers

13. Résolutions
14. Motions – postulats
15. Interpellations
16. Petites questions
17. Correspondance au Conseil général
18. Divers

Conformément à l'article 6, alinéa 3, du Règlement du Conseil général, le Conseil municipal, par la voix de M. André Ducommun, demande la suppression à l'ordre du jour du point 8. M. Ducommun explique que Patrimoine bernois n'entre pas en matière avec ce projet. Le Service cantonal des Monuments historiques n'a pas répertorié ce bâtiment et autorise donc les rénovations telles que proposées. En revanche, l'inventaire de la Confédération ISOS l'a répertorié, et c'est par hasard que cela a été mis au jour. Ce dossier sera remis ultérieurement à l'ordre du jour, avec les financements définitifs, conclut M. Ducommun qui remercie pour la compréhension.

Le président ouvre la discussion qui n'est pas souhaitée.

Au vote, les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour à l'unanimité avec la suppression du point 8. Les numéros de l'ordre du jour sont adaptés.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2022

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2022 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

4. Réponse à l'interpellation déposée en séance du 25 avril 2022

M. Thierry Gagnebin, PS (Rue de la Printanière – sécurité routière et piétonnière, infrastructures routières)

Réponse de M. Christophe Gagnebin, CM : Comme l'interpellateur ne l'ignore pas, la parcelle no 2650 se trouve depuis fort longtemps déjà en zone mixte, ce qui légitime son propriétaire à y exercer son activité actuelle. Le Conseil municipal est bien conscient que cette situation présente de nombreux inconvénients tant pour les riverains que pour les enfants qui fréquentent le collège de la Printanière et que, sans doute, pour le requérant lui-même. Il s'agit d'un héritage historique auquel il est d'autant plus difficile de remédier que la commune n'est actuellement pas en mesure de proposer de parcelles sises en zone d'activité, adaptées à ce type d'activités et se trouvant en mains communales.

La révision du PAL actuellement en cours ne changera rien, dans l'immédiat, à cette situation, aucune mise en zone n'étant possible compte tenu des réserves excédentaires dont la commune dispose. En l'état, et indépendamment de la procédure actuellement en cours et des réserves de droit formulées par les riverains à son encontre, le Conseil municipal répond comme suit aux éléments soulevés dans l'interpellation : La demande de permis de construire ne fait pas mention d'une quelconque utilisation autre que le parcage de véhicules lourds. Toute autre utilisation accrue nécessiterait un permis de construire spécifique comme par exemple pour l'exploitation d'un dépôt d'engins de chantiers, de stockage de matériaux, etc. En tous les cas, bien que la commune ne puisse pas agir à sa guise en terme d'octroi et/ou de refus de permis de construire, elle portera une attention particulière à ce que l'usage décrit dans la demande et le permis octroyé soit scrupuleusement respecté. La Rue de la Printanière ne fait actuellement l'objet d'aucune restriction quant au poids des véhicules autorisés à l'emprunter et il ne serait légalement pas possible d'en imposer une qui empêcherait de facto l'exercice, par un riverain, d'une activité pour laquelle il aurait antérieurement reçu les autorisations requises. D'autres poids lourds utilisent par ailleurs ce tronçon, notamment pour accéder aux Prés de la Montagne. Sur le plan de la sécurité, le Conseil municipal a, voici quelques années, réduit la vitesse maximale autorisée dans ce secteur à 30 km/h. Par ailleurs, les travaux prévus à la Rue de la Printanière et pour lesquels un crédit vous est justement soumis ce soir devraient permettre d'améliorer sensiblement la situation. Le requérant est par ailleurs bien évidemment tenu de respecter l'ensemble des dispositions légales en vigueur, notamment celles relatives à la protection des eaux, au bruit et aux périodes de repos. Le cas échéant, le Conseil municipal examinera quelles charges peuvent légalement être imposées au requérant afin de garantir la plus grande sécurité possible et de réduire autant que faire se peut les nuisances pour les riverains. Enfin, le Chemin des Tartins n'a en effet pas vocation à accueillir de trafic lourd, ni même à servir d'axe de transit. Le Conseil municipal entreprendra prochaine les démarches nécessaires pour adapter la signalisation dans ce secteur.

L'interpellateur se déclare « partiellement satisfait ».

I. DECISIONS

5. Réaménagement de la gare, demande d'un crédit d'engagement de CHF 1'359'370.80 TTC, préavis au corps électoral

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Christophe Gagnebin, CM, débute son propos avec une précision. Le montant sollicité s'élève à CHF 1'368'263.90 TTC. Il y a eu quelques flottements au niveau de la rédaction des textes, explique-t-il. Il s'agirait de modifier en ce sens le message au corps électoral ainsi que le bulletin de vote. M. Gagnebin rappelle que le point de départ est la nécessaire adaptation de la gare à la Loi sur les handicapés. Le devis total s'élève à environ 23 millions de francs. L'impossibilité d'accéder à un 2^e quai en traversant une voie est une des raisons du réaménagement. L'option de maintenir deux trains qui arrivent simultanément en gare a été privilégiée, donc il faut accéder autrement au 2^e quai. L'autre option, le passage supérieur, a été retenue pour des questions de sécurité, d'attractivité et de convivialité. Le sous-voie a fait l'objet de critiques répétées de la part du Conseil général. Il sera donc plus agréable d'accéder et de traverser la gare. Ce projet s'inscrit dans l'étude d'impact sur l'environnement en cours concernant le quartier « Fin des Lovières ». Cette étude devra montrer les efforts consentis notamment en matière de places de stationnement. Les arrêts de bus ont été déplacés vers l'Est, leurs quais seront aménagés de marquises. Une modification des flux piétonniers sera inévitable, mais celle-ci ne concerne pas directement le présent projet. La zone 20 km / h sera étendue au carrefour Denner, ancienne place des Moulins, lance-t-il. Ce quartier va se densifier. Ces travaux sont eco-responsables. Selon lui, malgré la facture importante, le jeu en vaut la chandelle.

M. Gagnebin cède ensuite la parole à M. Jean-Frédéric Python, directeur des Chemins de Fer du Jura (CJ). Ce dernier indique que c'est un des plus grands projets des CJ dans le pipe-line. Le souci d'offrir un transport public de qualité, fiable et durable est très présent. Ce projet permet d'accueillir la clientèle de manière plus agréable. L'évolution ira vers la mobilité douce, vers des installations de sécurité nettement améliorées, assure-t-il. La durabilité est au cœur du métier des CJ, pour les trains et les bus, plaide-t-il encore. L'ensemble des marquises sera recouvert de panneaux photovoltaïques et un raccordement au chauffage à distance est également envisagé, conclut M. Python.

M. Jonas Buschlen, bureau SD, projette quant à lui une présentation.

Remarque : M. Wilfrid Geremia, Groupe Débat, arrive en séance du Conseil général à 19h20.

Le président remercie de la présentation dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Il laisse ensuite la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur rapporteur, tous les groupes préavisent favorablement l'objet au corps électoral.

Pour le PS en particulier, M. Pascal Mercier salue la qualité du projet.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, loue, lui aussi, la qualité indéniable du projet ainsi que la recherche de convivialité. Il s'interroge toutefois sur la taille du panneau promotionnel des CJ sur la passerelle. Ce projet va-t-il vraiment se réaliser en l'état ?

M. Python répond que de tels panneaux ont été installés au Noirmont. La volonté affichée des CJ est d'être présents visuellement. Comme la gare de Tramelan se trouve en bas de la localité, il faut que l'infrastructure soit signalée.

M. Quentin Landry, UDC, s'interroge sur l'entretien des ascenseurs. Qui en sera chargé ?

M. Arthur Chapatte, CJ, explique que la discussion doit avoir lieu avec la commune quant au partage des coûts d'entretien annuels et à la répartition des responsabilités réciproques.

M. Buschlen précise que l'entretien du quai est de la compétence des CJ.

M. Sébastien Wyss, PLR, revient sur les places de stationnement jouxtant la future Maison de l'enfance. N'y a-t-il pas un risque de collision avec le trafic de la gare ?

M. Gagnebin, CM, répond que l'idée doit être affinée mais que les parents stationneront plus à l'Ouest. De toute manière, le stationnement indiqué par M. Wyss est un arrêt minute dont le but consiste à laisser descendre rapidement les passagers. Les places en face du futur bâtiment de la Maison de l'Enfance seront faites pour le stationnement de plus longue durée.

M. Basso aborde le planning. Les choses vont aller vite, présume-t-il. Au niveau communal, il y aura beaucoup de chantiers prévus en même temps. On risque d'avoir un village constamment en travaux durant quelques années, craint-il.

M. Python répond que deux cas de figure arrivent en même temps : la réfection de la traversée routière de Tramelan par le canton, sur quatre ans. Et les CJ en parallèle. Une discussion a eu lieu avec l'Office des Ponts et Chaussées ainsi qu'avec M. Christoph Neuhaus, Conseiller d'Etat bernois, responsable de la Direction des Travaux publics. Elle a permis d'harmoniser les travaux avec le canton. Le CFF sont un 3^e acteur. Leur ligne entre Sonceboz et Moutier sera en travaux en 2026, ajoute-t-il. Un plan B est envisagé si la coordination ne pouvait être possible, rassure M. Python.

M. Cristian Hasler, PS, souhaite connaître le degré de finalité du projet présenté ce soir. Est-ce que d'autres autorisations sont attendues ? Il se demande si ce projet est sujet à variations.

M. Python indique que le projet déposé à la Confédération (décision d'approbation des plans) doit être quasiment ficelé. Donc le projet présenté au Conseil général va être réalisé comme tel. Seules les couleurs sont sujettes à variation. Aujourd'hui, ce projet est conforme aux dispositions légales. Mais l'expérience montre que des aménagements peuvent intervenir d'ici à la validation des plans dans deux ans.

M. Yves Buri, PEV, s'interroge sur le nombre de places de parc qui resteront après le réaménagement ?

M. Buschlen le renseigne en reprenant les chiffres de sa présentation.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote le projet.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, préavise favorablement à l'intention du corps électoral le crédit d'engagement de CHF 1'368'263.90 TTC pour le réaménagement de la gare CJ de Tramelan.

Le président rappelle que la votation est fixée au dimanche 25 septembre 2022.

Remarque : M. Jonas Buschlen, M. Jean-Frédéric Python, M. Yvan Perrin et M. Arthur Chapatte quittent la séance du Conseil général à 19h45.

6. Réfection de la Rue de la Printanière, demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'535'000.- TTC, préavis au corps électoral

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Mathieu Chaignat, CM, déclare : « Ce soir, votre autorité va certainement débattre sur la partie visible du projet. Toutefois, tant d'un point de vue technique que financier, l'essentiel est bien caché dans les profondeurs du sous-sol. Il s'agit avant tout de la rénovation des réseaux. C'est bien eux qui dictent les priorités et il s'agira à l'avenir de garder le rythme de rénovation, voire de l'accélérer. Pour le projet de la route de la Printanière, le passage dans les commissions a donné lieu à quelques remarques dont je peux déjà apporter les réponses suivantes : Des inquiétudes ont été soulevées concernant le trottoir franchissable. Une proposition a été faite de remplacer celui-ci par une ligne jaune qui offre une meilleure protection du point de vue juridique pour les piétons. Le Conseil municipal - après avoir entendu les arguments du bureau d'ingénieur - est resté sur la variante « trottoir franchissable ». Le bureau ATB développera les arguments dans sa présentation. Les contraintes liées au projet (en termes de place à disposition et les pentes) demandent de trouver des compromis à tous les niveaux et ne rendent pas l'ensemble spectaculaire. Les auteurs ont été particulièrement vigilants à l'accès piéton à l'école. En parallèle, une réflexion a été faite concernant les passages piétons autour des écoles. Le principe d'en maintenir aux abords immédiats des bâtiments scolaires a été admis.

Trois passages seront ainsi marqués dont un dans le cadre du projet. Toujours au niveau de la sécurité piétonnière, le traitement matériel des carrefours est encore à affiner surtout celui avec la Rue du Nord / Rue du 26-Mars. D'autre part, des craintes ont été émises pour les accès lors du chantier. Nous sommes conscients que la Rue de La Printanière est une route collectrice importante pour la localité et que les travaux auront un impact sur la circulation. C'est l'une des raisons qui nous poussent à proposer un chantier sur une année, le plus court possible. Une autre question soulevée lors du passage en commission a été l'aspect pécunier. De ce point de vue, le Conseil municipal et les Services techniques ont passablement remodelé le plan financier, afin de maintenir l'ensemble des investissements entre 4 et 4,5 millions et d'y insérer la rénovation de la Rue de La Printanière. Une rénovation telle que celle proposée ce soir est avant tout une source d'économie pour les budgets d'entretien, même si celle-ci est difficile à chiffrer. »

M. Chaignat laisse ensuite la parole à M. Yann Rindlisbacher, bureau ATB, qui présente le projet à l'aide d'une projection détaillée.

Le président remercie de la présentation dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Il laisse ensuite la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur rapporteur, tous les groupes préavisent favorablement l'objet.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Cristian Hasler, PS, évoque le trafic deux roues. Des espaces pour sécuriser le trafic deux roues sont-ils prévus ?

M. Rindlisbacher indique que la pente et l'espace à disposition rendent impossible le marquage pour les deux roues. La vitesse à 30 km / h minimise les risques. D'ailleurs, le 30 km / h est prévu sur l'ensemble de la route.

Cette information est corrigée par M. Chaignat. Le régime actuel sera maintenu. Le tronçon inférieur de la Rue de la Printanière depuis le carrefour avec la Rue du Nord reste à 50 km / h. Le haut de la rue est à 30 km / h. Changer de vitesse sur un tronçon routier signifie faire une étude de quartier, poursuit-il. Une rue seule ne peut pas être adaptée à bien plaisir.

M. Rindlisbacher complète en disant que l'on n'arrive pas à justifier un 20 km / heure dans cette rue.

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, s'arrête au carrefour Rue du Nord / 26-Mars. Tout un trottoir est prévu. La zone de danger pour les écoliers est la Rue du Nord. M. Contesse se demande si la partie trottoir dans ce secteur ne pourrait pas être déplacée de l'autre côté de la route.

M. Rindlisbacher indique que cela a été évalué. Pour améliorer la situation, le trottoir d'attente pour traverser la route a été prolongé.

Mme Audrey Châtelain, PS, s'interroge sur le questionnement en cours relatif à la ligne jaune ou au trottoir. Il ressort de la présentation que la décision n'est pas encore claire à ce sujet.

M. Rindlisbacher dit qu'il faut vérifier sur le plan légal si telle ou telle mesure est obligatoire. En principe, un trottoir franchissable sera proposé selon les plans présentés.

Mme Châtelain suggère, pour éviter que les voitures empruntent le trottoir et pour limiter la vitesse, de mettre des plots.

M. Rindlisbacher trouve la solution contradictoire. La bordure inclinée, qui simule l'effet de rétrécissement, est plus appropriée.

Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat, se réfère au message et indique que la commission des STT a eu une discussion sur la pertinence de tracer une ligne jaune ou pas.

M. Chagnat répond que la discussion a eu lieu à la commission, en effet. Au vote, cette dernière était partagée avec toutefois une majorité pour la ligne jaune.

M. Contesse incite le Conseil municipal à réfléchir à ce que va devenir le tronçon des Epareillers – Tartins en termes de décharge du trafic dans ce secteur pendant la phase de travaux. Il y a en effet un mélange de différents types de circulation qui va augmenter indéniablement avec la réfection de la Rue de La Printanière.

M. Gagnebin, CM, rappelle que ce chemin est forestier, donc il n'est pas fait pour du trafic motorisé régulier. Une réflexion sur une limitation du trafic est prévue. Il pourrait s'agir de l'interdiction de trafic poids lourd, ou un trafic uniquement autorisé au trafic agricole et forestier.

M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, revient sur le trottoir Rue de l'Industrie et Rue du Nord. Ce trottoir a des escaliers, donc il est impraticable pour certains usagers. Quelque chose est-il prévu dans ce secteur ?

M. Rindlisbacher précise que M. Basso fait allusion au carrefour d'en dessous (Printanière – Ruelle du Printemps). Il ne cache pas la difficulté à améliorer l'état de fait. Il faudra jouer avec la pente, augure-t-il.

M. Basso indique que le canton exige un accès au trottoir pour personne à mobilité réduite. Il faudra abaisser la bordure, envisage-t-il.

M. Rindlisbacher dit que la réflexion à ce sujet n'est pas terminée.

M. Vincent Glauser, PLR, dit que ce projet se concentre sur les conduites mais le plus grand problème à résoudre selon lui sont les cheminements piétonniers. Il propose que la vitesse au Nord de ce secteur, à l'approche de la Rue du 26-mars et Rue du Nord, soit cassée. Supprimer les priorités ne serait pas possible, glisse-t-il ?

M. Rindlisbacher rappelle qu'il y a un STOP. Mais il prend volontiers ces remarques avec lui pour la suite des réflexions.

M. Contesse se demande s'il n'y a pas moyen de descendre le 30 km / h plus bas dans le secteur réaménagé.

M. Hasler dit que l'on est confronté à un problème sur la globalité de toute une zone. Il rappelle les efforts consentis pour réduire la vitesse. Il pense qu'il faut développer une vision globale sur un quartier sur un certain nombre d'années. Il est nécessaire d'avoir une vision. Il faut dépasser le stade du coup par coup.

M. Chagnat répond que lors de réflexions du type de la Rue de La Printanière comme ce soir les dossiers antérieurs sont rouverts, comme celui du 30 km / h qui a été refusé par le Conseil général à l'époque. Le rapport CITEC sur la sécurité des chemins d'écoliers est aussi consulté. On ne repart pas de zéro. M. Chagnat se réfère au projet 30 km / h et ajoute que tout ce qui est en-dessus de la Grand-Rue aurait dû être mis en zone 30.

Chaque fois qu'il y a réaménagement d'un tronçon, cela est pensé en termes de zone de 30 km / h, conclut-il.

M. Elvis Lehmann, PLR, demande si le séparatif sera imposé sur les parcelles privées ou le mélangé sera accepté.

M. Rindlisbacher indique que rien ne sera imposé si ce n'est une mise en conformité des canalisations.

M. Olivier Cuche, UDC, se déclare partisan des lignes jaunes, des bandes longitudinales. Il fait référence à une bande jaune pour l'utilisation des vélos. La bande jaune permet d'accorder plus de place aux deux roues. Il rappelle aussi l'interpellation concernant les poids lourds sur cette route. Les croisements ont plutôt été calculés autos – autos.

M. Rindlisbacher n'envisage pas de bande jaune. L'ultime solution serait de réaliser un plan de route qui pourrait aboutir à des expropriations.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote le projet.

Au vote, le Conseil général préavise par trente voix favorables et trois voix défavorables le crédit d'engagement de CHF 2'535'000.- TTC pour la réfection de la Rue de la Printanière à l'intention du corps électoral.

Le président rappelle que la votation est fixée le dimanche 25 septembre 2022.

7. Réfection du parking de la piscine, demande d'un crédit d'engagement de CHF 275'700.- TTC

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. André Ducommun, CM, déclare que les deux précédentes dépenses acceptées par le Conseil général ont invité le Conseil municipal à préalablement réfléchir au plan financier. Des projets ont été bougés dans le calendrier, c'est le cas pour ce présent projet. M. Ducommun aurait pu encore attendre deux ans mais sa réalisation est nécessaire maintenant. La réfection du parking prévoit l'amélioration de la mobilité douce et des recharges électriques pour véhicules. Dans le choix des pavés, M. Ducommun relève une erreur dans le message. C'est le pavé de type Carena qui a été choisi et non de type Linux. Le montant est inchangé malgré l'erreur. Si une autre proposition devait être déposée, ceci serait possible dans le cadre du montant sollicité.

M. Ducommun laisse ensuite la parole à M. Yann Rindlisbacher.

Dans le cadre de sa présentation, M. Rindlisbacher indique que les pavés sont plus chers que prévus de CHF 2'900.-. Mais peu importe le type de pavés choisis, le coût global restera inchangé.

Le président remercie de la présentation dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Il laisse ensuite la parole aux rapporteurs de groupe.

Tous les groupes préavisent favorablement le projet à l'exception du parti socialiste qui, par la voix de Mme Audrey Châtelain, laisse la liberté de vote.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Yves Buri, PEV, demande des éclaircissements sur l'accès piétonnier pour les gens qui viennent du village.

M. Rindlisbacher répond que ceux-ci emprunteront les voies de circulation et prendront le nouveau chemin. Mais le choix reviendra aux piétons eux-mêmes.

M. Ducommun complète et rappelle qu'il y a l'accès par la route et l'escalier.

M. Quentin Landry, UDC, présente les chiffres suivants : en 2018, 3 % des véhicules neufs étaient rechargeables. En 2022, ceux-ci se montent à 29 %, et l'on prévoit 50 % en 2025. Il se demande si le Conseil municipal n'est pas frileux dans ce qu'il entrevoit. Il pense qu'il faudrait anticiper et mettre des tuyaux maintenant pour une future alimentation des voitures électriques, mais pas forcément installer les bornes.

M. Rindlisbacher indique que des places peuvent être réaménagées avec des bornes en tout temps. Cela ne sera pas un problème majeur mais ce n'est pas le but du présent projet.

M. Chagnat indique que le problème sera plutôt lié à la gestion de l'alimentation du secteur. Le tuyau en soi n'est pas le principal obstacle. Il rappelle la nouvelle station moyenne tension pour récupérer la capacité électrique du camping.

M. Hasler demande comment le stationnement de longue durée durant la phase hivernale va être géré. Est-ce que le poids d'un véhicule lourd stationné pourra poser problème avec le nouveau revêtement ?

Pas du tout, répond M. Rindlisbacher. Toute la place est prévue pour les poids lourds.

M. Ismaël Favre, PS, pense que le projet est trop ambitieux pour un parking utilisé quelques mois par année.

M. Rindlisbacher indique que tout a été optimisé pour réduire les coûts. Faire moins aurait été compliqué.

M. Contesse souhaite apporter un argumentaire en faveur de la variante Linux pour les pavés. On essaye d'avoir la surface imperméabilisée la moindre possible. Il vaut la peine de diminuer les surfaces béton – bitume pour favoriser l'infiltration des eaux et pour diminuer les îlots de chaleur, plaide-t-il.

Mme Châtelain demande s'il a été envisagé de marquer un passage pour les piétons le long de la route plutôt que les envoyer au fond du parking pour accéder à l'infrastructure. Est-ce qu'une bande jaune a été pensée pour les piétons ?

M. Rindlisbacher répond que non. Pour être en sécurité, le piéton devra utiliser ce futur passage pédestre derrière le parking

M. Jean-Charles Juillard, UDC, rappelle que par rapport au choix des pavés la commission s'est arrêtée sur les Carenas car les Linux sont très beaux mais plutôt appropriés au Seeland ! Il craint les trous ou de l'herbe séchée. Par souci d'économie, notamment en termes d'entretien, il faut privilégier les Carenas.

M. Contesse se réfère au parking de la Soprod. Ce dernier est vert, vert-brun. Il accumule moins de chaleur que du béton. Pendant la saison creuse, le gazon pourra se refaire.

M. Contesse souhaite faire passer le crédit d'engagement à la condition que le Conseil général change le type de pavés proposé dans le message.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote le projet. Il se cantonne à faire voter le crédit sans faire voter une modification du contenu de la proposition relative aux pavés, sur préavis du chancelier.

Au vote, le Conseil général accepte par vingt-six voix favorables, deux voix défavorables et cinq abstentions le crédit d'engagement de CHF 275'700.- TTC pour la réfection du parking de la piscine.

Remarque : M. Nicolas Rousseil, Julien Farine et M. Yann Rindlisbcher quittent la séance du Conseil général à 21h00.

8. Comptes 2021, adoption

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Philippe Augsburgger, maire, fait la déclaration suivante : « Le seul reproche est peut-être celui d'avoir été trop prudent. Cela avait été exigé par le Conseil général à l'époque ».

Le président laisse ensuite les groupes s'exprimer.

Par leur porte-parole respectif, tous les groupes préavisent favorablement les comptes communaux 2021.

Le président ouvre ensuite la discussion. Il propose de passer le document chapitre par chapitre.

Page 41, point 7.3, « Financement spécial « alimentation en eau »

M. Audrey Châtelain, PS, demande pourquoi le chiffre pour les comptes 2020 est de 128,91 % et grimpe à 454,68 % dans les comptes 2021.

M. Raphaël Chappuis, administrateur communal des finances, ignore la réponse. Il doit avoir accès à ses documents pour l'explication et promet d'apporter une réponse ultérieurement à Mme Châtelain.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Au vote, le Conseil général décide à l'unanimité :

- d'approuver les comptes de l'exercice 2021

9. Rapport d'activités 2021 du Conseil municipal

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Philippe Augsburgger, maire, estime que ce rapport est suffisamment explicite pour ajouter quoi que ce soit.

Le président passe la parole au président de la commission de gestion.

M. Sébastien Wyss, PLR, indique que la commission préavise favorablement ce rapport. Il regrette que l'on ne distingue pas clairement si les secrétaires des commissions ont le droit de vote ou pas.

Le président laisse la parole aux rapporteurs de groupe.

Tous préavisent favorablement l'objet.

Le président ouvre ensuite la discussion.

Page 100, Service de l'eau potable, analyse chimique

M. Quentin Landry, UDC, se dit interpellé par le taux élevé de chlorures (44 mg/l) décelé à la source Batanvaux par rapport aux chiffres indiqués pour les autres sources.

M. Chaignat répond que ces chiffres ne sont pas trop élevés. Des prélèvements sont effectués sur l'eau brute non traitée directement au captage. C'est le taux de chlorure qu'il y a à l'état naturel dans l'eau. Il dépend de la nature du terrain, des couches traversées, etc. A ne pas confondre avec le taux de chlore libre ou chlore total qui, lui, est mesuré dans le réseau et qui est issu de la désinfection.

A titre d'informations, ce taux est contrôlé au minimum tous les 7 jours. La valeur maximale est de 0.1 mg/l chez le consommateur. Les valeurs mesurées habituellement à plusieurs endroit du réseau se situe généralement vers 0.02 mg/ litre. Donc tout à fait dans les normes, rassure M. Chaignat.

Page 101, alimentation en eau par le SEF

M. Landry, UDC, relève : « Il est dit dans le rapport du Service des eaux qu'il y a eu une grosse fuite soudaine sur le réseau du SEF, que l'alimentation en eau de Tramelan a été coupé et que la commune a pu heureusement éviter "la catastrophe" en s'alimentant par les anciennes sources communales, ce qui ne sera bientôt plus possible. Que se passera-t-il en cas de problème similaire lorsque nous n'aurons plus les sources communales ?

M. Chaignat répond que l'on pourrait s'alimenter du côté de Tavannes. Le Service de l'eau potable a constaté de gros soucis ces derniers jours avec la chaleur. Le problème ne se cantonnera pas à Tramelan mais à toutes les Franches-Montagnes, prédit-il.

La parole n'étant plus demandée, le président propose de passer le rapport en bloc.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, approuve le rapport d'activités 2021 du Conseil municipal.

II. Projets en cours du Conseil municipal

10. Informations sur le projet de chauffage à distance

M. Philippe Augsburger, maire, cède la parole à M. Thierry Gagnebin et à M. François Roquier, conseillers généraux impliqués dans le groupe de travail, pour la présentation de ce point d'informations dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

M. Roquier précise qu'il fonctionnera en tant que chef de projet.

11. Informations du Conseil municipal

Néant

III. Divers

12. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

13. Motions – postulats

Le président constate le dépôt d'une motion. Il cède la parole aux dépositaires, M. Vincent Vaucher, PS, et M. Thierry Gagnebin, PS.

M. Vincent Vaucher présente l'intervention intitulée « Séparation de la fonction RH de la chancellerie » dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. Celle-ci demande ce qui suit : « En regard du rapport 2019 de la Commission de Gestion, plus précisément le point 6.3, il apparaît que les recommandations n'ont pas été suivies de faits. Le personnel de l'EJC ainsi que celui de la crèche ont rejoint le giron communal augmentant sensiblement le nombre d'employés. Au vu des changements à venir au sein de la Chancellerie communale, le PS estime qu'il serait opportun de distinguer la fonction de RH de celle de chancelier. Nous proposons que la fonction RH doive, au minimum, contenir les points suivants : - dépend exclusivement du CM et tient ce dernier informé régulièrement ; - garantit l'impartialité du traitement des dossiers, pas de cumul des tâches (poste exclusif) ; - organise, exécute et suit la gestion du développement du personnel (plan d'intégration, formation continue, etc.) ; - coordonne, organise et exécute les séances d'information, manifestation et sorties du personnel ; - accompagne les responsables de service dans la gestion d'équipe ; - suit la gestion des temps de présence ; - exécute toutes les procédures d'engagement ou de licenciement ; - détecte les cas complexes nécessitant une aide juridique externe ; - etc. Le but étant de décharger la Chancellerie et d'éviter tout conflit d'intérêt. Il est demandé au CM de définir le cahier des charges du responsable RH et de mettre au concours le poste correspondant avec un taux d'occupation équivalent à l'addition des tâches qui sont actuellement assurées par les différents services de la commune. »

14. Interpellations

Le président laisse la parole aux interpellations. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.



Interpellation de M. Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Halle de Tramelan-Dessous – quelle suite pour la « Maison du peuple » » : Le projet de réaffectation de la Halle de Tramelan-Dessous en « Maison du peuple » qui a été récompensé dans le cadre du concours d'idées lancé par la Municipalité, a fait l'objet d'un large consensus et d'un enthousiasme certain au sein de la population. Surtout, ce projet donne des perspectives à la rénovation d'un bâtiment emblématique délaissé trop longtemps faute de véritable projet. Même si la réalisation du projet dépendra des solutions qui seront offertes aux utilisateurs actuels, dont le service de défense, la fraction socialiste juge qu'il est opportun de surfer sur la dynamique actuelle et d'aller de l'avant avec le projet de réaffectation afin de pouvoir lancer la rénovation rapidement lorsque les locaux seront libérés. La fraction socialiste demande ainsi au Conseil municipal qu'il indique sa stratégie pour permettre d'aller de l'avant avec ce projet, dans quel délai et avec quelle structure (délégation à une commission existante, création d'une commission temporaire ou d'un groupe de travail, etc.). Cette stratégie doit permettre de présenter un projet définitif, tenant compte des contraintes posées entre autres par les monuments historiques, proposant un financement et d'éventuels partenariats privés et précisant les contours de l'affectation future. »

15. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à 30 minutes.



Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat, demande la chose suivante dans une petite question intitulée « Parasols aux pataugeoires » : Le 25 juin 2018, Sarah Châtelain avait déposé une interpellation demandant l'installation d'un système de protection du soleil (parasol, voile d'ombrage ou autre) sur une partie des bassins pataugeoires de la piscine, ceci afin de protéger les enfants du soleil. En séance du 24 septembre 2018, le CM avait répondu favorablement à cette proposition en mentionnant que des demandes d'offres étaient en cours, et qu'une décision serait prise en 2019 en fonction des budgets. Nous voilà en 2022 et les pataugeoires de notre piscine ne comportent toujours aucune zone d'ombre pour les enfants et les parents qui surveillent leurs enfants. Les demandes à ce sujet se font nombreuses, surtout ces dernières semaines qui ont été très ensoleillées. Où en est ce dossier ?



Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat, dépose une petite question intitulée « Campagne de promotion pour l'engagement politique communal » et signée par M. Vincent Vaucher, PS, M. Olivier Cuche, UDC, M. Werner Liechti, PEV, M. Sébastien Wyss, PLR : « L'année 2022 est année d'élection pour notre village, comme nous le savons tous ici. Chaque parti œuvre de son côté pour préparer les listes de candidats sortants et nouveaux candidats. Chaque parti rencontre des difficultés à recruter de nouveaux candidats notamment en dehors de son cercle de connaissances. Le canton du Jura, qui élit tous ses conseillers communaux et municipaux en même temps, a lancé une campagne de promotion pour l'engagement politique communal à l'échelle de son canton. Une telle campagne pourrait également être menée au niveau communal à Tramelan, en communiquant activement auprès de tous les citoyens sur les partis existants, les dates de dépôt des listes et d'élections avec des messages simples du type « je m'engage pour mon village. L'idée est de mener une communication politiquement neutre qui invite chacun à prendre contact avec des partis qui l'intéressent afin de s'investir et de se mobiliser pour la commune. Le potentiel est grand d'intéresser de nouveaux citoyens et de diversifier ainsi des candidats de tous bords. Est-ce que la commune serait prête à relever le défi rapidement (le temps presse, dépôt des listes en septembre) et de lancer une petite campagne de communication locale dans le but de renforcer le renouvellement des autorités ? »

M. Philippe Augsburger, maire, retient la suggestion qui sera traitée rapidement par le Conseil municipal pour une réponse rapide car effectivement le temps presse.



M. Sébastien Wyss, PLR, est interpellé par les messages récurrents du Conseil municipal dénonçant les incivilités à la déchetterie. Il demande si l'on ne peut installer des caméras ?

M. Chagnat répond que la technique a été utilisée dans d'autres localités. Mais la caméra a un champ de vision qui ne bouge pas. On est content que les incivilités se passent à la Trame 13 et non dans la forêt, glisse-t-il. On peut aussi mettre un panneau qui indique que la place est filmée sans qu'elle le soit. Les problèmes existent certes mais sont circonstanciés. Il faut rester vigilant et rappeler sans cesse les règles par des actions.

16. Correspondance au Conseil général

Le président constate qu'aucune correspondance n'est à signaler.

17. Divers

La parole n'étant pas demandée, le président lève la séance à 21h40.

Au nom du Conseil général

Le Président : Le Secrétaire du procès-verbal :

Georges Juillard Hervé Gullotti

Annexes :

Présentation CJ de la réfection de la gare de Tramelan

Présentation ATB de la Rue de la Printanière

Présentation ATB du parking de la piscine

Présentation projet chauffage à distance

Motion de M. Vincent Vaucher, PS, et M. Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Séparation de la fonction RH de la Chancellerie

Interpellation de M. Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Halle de Tramelan – Dessous – quelle suite pour la « Maison du peuple »

Petite question de Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat, intitulée « Parasols aux pataugeoires »

Petite question de Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat, intitulée « Campagne de promotion pour l'engagement politique communal »

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 26 septembre 2022 à 19h30

à l'auditorium du CIP

Président : M. Georges Juillard, UDC

Secrétaire du
procès-verbal : Mme Lorrie Houlmann, vice-chancelière municipale

Invité : M. Philippe Wastian, responsable du Service de l'électricité (dès 19h30)

M. Georges Juillard, UDC, président, ouvre cette quatrième séance de l'année 2022 en saluant les membres du Conseil général, les représentants de la presse, le Conseil municipal et le public. Il salue en particulier la présence de M. Philippe Wastian, responsable du Service de l'électricité, venu présenter le nouveau règlement RIPE.

1. Appel

L'appel auquel procède M. Marc Nussbaumer, secrétaire, fait constater la présence de 31 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 16.

Sont excusés :

M. Gerber Olivier, Groupe Débat
M. Muggli Jan, PEV
M. Joubert Jean-Philippe, PS
M. Scheidegger Olivier, PLR
Mme Vuilleumier-Rotzer Naïké, UDC
M. Von allmen Pierre, UDC

Les membres du Conseil municipal sont tous présents.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le président donne ensuite connaissance de l'ordre du jour.

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2022
4. Réponses aux interpellations déposées en séance du 25 avril 2022 et du 27 juin 2022
5. Réponses aux petites questions déposées en séance du 27 juin 2022
6. Motion relative au patrimoine horloger, présentation

I. Décisions

7. Règlement relatif au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (RIPE), adoption
8. Motion de M. Vincent Vaucher, PS, et de M. Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Séparation de la fonction RH de la chancellerie »
9. Réfection du parking de la piscine, demande d'un crédit d'engagement de CHF 275'700.- TTC

II. Projets en cours du Conseil municipal

10. Informations du Conseil municipal

III. Divers

11. Halle du Pont 21, assainissement de l'enveloppe extérieure, décompte final du crédit d'engagement de CHF 455'788.85 TTC
12. Piscine du Château, réaménagement de la buvette et de la terrasse, décompte final du crédit d'engagement de CHF 204'550.98 TTC
13. Résolutions
14. Motions – postulats
15. Interpellations
16. Petites questions
17. Correspondance au Conseil général
18. Divers

Le président ouvre la discussion.

Conformément à l'article 21, al. 2, du Règlement du Conseil général, le président demande l'ajout de deux points à l'ordre du jour : élection d'un représentant UDC à la commission des Services techniques et élection d'un représentant UDC à la commission non permanente du Règlement des commissions permanentes. Il s'agit de remplacer M. Olivier Cuche, conseiller général, membre de ces deux commissions et démissionnaire au 30 septembre 2022.

Le président propose de placer ces deux points en tête du chapitre des décisions.

Au vote, les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour à l'unanimité, avec les deux modifications susmentionnées.

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2022

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 juin 2022 est accepté à l'unanimité moins une abstention, avec remerciements à son auteur.

4. Réponses aux interpellations déposées en séance du 25 avril 2022 et du 27 juin 2022

M. Vital Gerber, Groupe Débat (Encourager l'emploi des réfugiés)

Réponse de Mme Karine Voumard, CM : La commission action sociale ne trouve pas de réponse immédiate ni rapide à cette interpellation. Nous avons choisi de vous formuler toutes nos démarches qui tendent à y répondre nous l'espérons. Une information communale est parue le 13 juin 2022, pour expliquer les possibilités pour les associations, sociétés et autres partenaires communaux à faire appel, par l'intermédiaire de la Croix rouge, à des requérants pour des petits travaux. Un courrier est parti à l'intention de ces mêmes personnes, début juillet, détaillant toutes ces informations et les contacts de la Croix Rouge. En parallèle un courrier a aussi été envoyé à chaque conseillère ou conseiller municipal pour connaître la disponibilité d'emplois respectifs dans son dicastère. Par contre les ressources humaines communales étant ce qu'elles sont, nous avons déjà en cours l'engagement d'un RH à 50%, il va être difficile d'augmenter les EPT communaux d'un 60 % supplémentaire à court termes. Voici quelques chiffres pour vous donner une idée du nombre de personne qui pourrait être concerné par ce sujet (requérants en âge de travailler + de 18 ans) : 45 permis N, 42 permis F, 10 permis S. Tous ces retours d'informations, une fois réunis, vous seront communiqués lors des informations du conseil municipal, pendant les prochains conseils généraux.

L'interpellateur se déclare « partiellement satisfait » de la réponse.

M. Vincent Glauser, PLR (Vitaliser l'attractivité de la piscine)

Réponse de M. Pierre Sommer, CM : La commission Sport, Tourisme et Loisirs est très favorable à la création d'une commission non permanente et aux missions qui lui seront confiées. Toutefois, en fonction de la révision de l'organigramme communal menée par le Conseil municipal, il est préférable d'attendre la nouvelle législature et sa nouvelle organisation pour lancer de telles études.

L'interpellateur se déclare « très satisfait » de la réponse.

M. Thierry Gagnebin, PS (Etat d'avancement du projet « Maison du Peuple »)

Réponse de M. André Ducommun, CM : Les locaux du service de défense situés au rez-de-chaussée étant effectivement la clef de voûte du projet retenu «Maison du Peuple » dont les autres étages dépendront de l'élément central de la brasserie, l'avenir de ce projet est totalement lié au déménagement des pompiers dans un autre hangar fixé au plan financier en 2024 et 2025. De ce fait, la progression de l'avancement de ce dossier est quelque peu limitée. Toutefois, des discussions pourront déjà avoir lieu en amont dans le cadre de la commission des bâtiments publics, à savoir si elle souhaite se charger de cet objet, ou s'il est souhaitable que ce soit un autre organe qui s'en occupe. Suite à cela, une rencontre avec les vainqueurs du concours d'idées permettra d'affiner leur projet final et d'établir un estimatif de coût qui donnera des indications afin de déterminer s'il faut l'intégrer dans la planification financière communale ou prendre contact avec des partenaires privés. Les précisions finales quant à l'affectation future seront discutées à ce moment-là...

L'interpellateur se déclare « partiellement satisfait » de la réponse.

5. Réponses aux petites questions déposées en séance du 27 juin 2022

Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat (Parasols aux pataugeoires)

Réponse de M. Pierre Sommer, CM : Le Conseil municipal réitère son avis favorable à l'installation d'un voile d'ombrage sur une partie des bassins pataugeoires de la piscine. Il est toutefois lié aux moyens financiers qui seront mis à sa disposition pour la réalisation du projet.

Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat (Sensibilisation de la population aux prochaines élections municipales)

Réponse de M. Philippe Augsburger, maire : Une rencontre a été organisée par le Conseil municipal le jeudi 7 juillet 2022 entre les présidents de partis représentés au Conseil général et un deuxième membre de chaque parti. Il a été décidé d'entrer en matière et d'organiser une campagne de sensibilisation auprès de la population. Les documents se trouvent sur www.tramelan.ch. Les objets communaux en votation le 25 septembre 2022 ont été présentés à la population le 31 août dernier et les partis politiques locaux ont pu se présenter à cette occasion. Une identité corporative a été développée à cette occasion. Un tout-ménage a été distribué. Une séance au Cinématographique avec projection d'un film sur l'engagement civique est encore prévue le mardi 1^{er} novembre prochain.

6. Motion relative au patrimoine horloger, présentation

Le président cède la parole à M. Thierry Gagnebin, conseiller général et membre de l'association « Montre-moi Tramelan ».

M. Gagnebin souhaite exposer le projet. Une projection aux membres du Conseil général présente l'avancement des activités de l'Association, qui est joint en annexe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Le président remercie de la présentation passionnante et souhaite plein succès dans la suite des activités de l'association.

I. DECISIONS

7. Commission des Services techniques, élection d'un représentant UDC

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par le groupe UDC, le Conseil général nomme à l'unanimité moins une abstention M. Jean-Charles Juillard, UDC, en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet au 1^{er} octobre 2022, en remplacement de M. Olivier Cuche, UDC, démissionnaire au 30 septembre 2022.

Le président remercie M. Jean-Charles Juillard pour sa disponibilité.

8. Commission non permanente du Règlement des commissions permanentes, élection d'un représentant UDC

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Se référant à la proposition présentée par la fraction UDC, le Conseil général nomme à l'unanimité M. Richard Juillard, UDC, en qualité de membre de la commission citée en titre avec effet au 1^{er} octobre 2022, en remplacement de M. Olivier Cuche, UDC, démissionnaire au 30 septembre 2022.

Le président remercie M. Richard Juillard pour sa disponibilité.

9. Règlement relatif au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (RIPE), adoption

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Mathieu Chaignat, CM, donne les compléments d'informations suivants : « Le règlement soumis à votre approbation peut paraître très technique. L'explication qui est fournie avec la convocation du Conseil général semble suffisante pour une prise de décision. A noter que le règlement a été élaboré par La Charte dans le but que toutes les communes membres aient la même base réglementaire ».

Le président laisse ensuite la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur rapporteur, tous les groupes préavisent favorablement l'objet.

Le président ouvre ensuite la discussion. Il passe le règlement en revue, article par article.

M. Cristian Hasler, PS, a une question relative à l'art. 17. Sur la facture d'électricité, la part liée au réseau est calculée sur la base de la consommation. Ainsi, le consommateur participe à hauteur de sa consommation au financement du réseau. Par ce principe, il y a une sorte de solidarité mise en place. Avec les producteurs photovoltaïques, ce principe n'est plus respecté. C'est-à-dire que l'autoconsommation du producteur va diminuer sa consommation réseau. Dans ce cas, sa participation financière au coût du réseau va également être réduite. Pourtant, l'infrastructure qui raccorde les producteurs PV au réseau reste la même.

M. Hasler demande donc s'il est prévu dans la facturation des producteurs PV de corriger cette « inégalité » ?

M. Philippe Wastian, responsable du Service de l'électricité indique que la question est relative au coût du réseau ou au coût du timbre, deux éléments liés à la consommation. Le règlement présenté concerne le coût du raccordement. Il y a deux sortes de taxe de raccordement comme pour l'eau du réseau. Il y a une taxe de participation aux coûts du réseau qui dans le cadre d'une installation photovoltaïque ne peut pas être perçue. Pour l'autre, il s'agit de la taxe du coût de raccordement de réseau et celle-ci prend tout en compte.

M. Hasler explique que sa question porte sur la direction dans laquelle on se dirige en termes d'électricité et demande si la commune ne devrait pas revoir le financement du réseau public pour tenir compte des sociétés d'autoconsommation. Il ajoute que certains producteurs pourraient se déconnecter du réseau communal et par conséquent ne plus financer le réseau communal électrique qui comprend par exemple l'éclairage public. Est-ce que ce risque existe ?

M. Wastian répond que le droit supérieur ne l'autorise pas. Il relève que la réglementation est bien définie dans ce qui peut être taxé ou pas. Il admet que les communautés ou regroupements d'autoconsommation ne participent plus à l'effort commun et il y a bien une part d'injustice. Il y aura en effet des possibilités de taxer à l'ampère, une fois l'installation du programme « Smartmetering » qui permettra aussi de contrôler la pointe de puissance qui est consommée. C'est cette pointe de puissance (d'injection ou de soutirage) qui détermine le dimensionnement du réseau et donc son coût. Une adaptation sur la facturation sera possible en fonction lors de l'installation du logiciel et la contribution sera rééquilibrée entre les producteurs et les non-producteurs. Il relève que les producteurs photovoltaïques sont quelque peu avantagés actuellement.

M. Yves Buri, PEV, demande sur qui la commune se base pour fixer les tarifs de reprise.

M. Wastian indique que la pratique se fait de manière très transparente. La commune rétribue le kWh aux producteurs photovoltaïques au prix d'achat d'approvisionnement moyen qui pour 2023 s'élèvera à 13 ct, la commune rétribue les producteurs photovoltaïques exactement au même montant. C'est une question d'équité. Dès le moment où la commune a un producteur, elle ne peut pas racheter son énergie à un tarif plus haut car finalement la différence se porterait sur les non-producteurs, ce qui serait injuste. A l'inverse, c'est le producteur qui serait pénalisé et ne serait pas compensé à hauteur. Il indique que les BKW appliquent d'autres tarifs et que lui-même ne peut expliquer leur stratégie. Il annonce ne pas comprendre leur logique car il est préférable de tout refouler l'énergie qui est produite par son installation sur le réseau et de consommer de nuit, cela est actuellement plus rentable pour les producteurs photovoltaïques!

La parole n'étant plus demandée, le président passe le projet au vote.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, abroge le Règlement relatif au raccordement des producteurs d'énergies indépendants (RPEi) avec effet au 31 décembre 2022 et adopte le Règlement relatif au raccordement des installations de production d'énergie et à la reprise de l'énergie produite (RIPE) avec effet au 1^{er} janvier 2023, sous réserve du référendum facultatif.

10. Motion de M. Vincent Vaucher, PS, et de M. Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Séparation de la fonction RH de la chancellerie »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Philippe Augsburger, maire, donne des compléments d'informations : « Fonction de la situation et notamment du manque de postulants il se pourrait que l'engagement de la personne à désigner au poste de RH n'intervienne pas en tout début d'année prochaine. La personne qui sera nommée au poste de chancelier pourrait, durant quelque temps en assurer l'intérim. Il s'agit de se donner du temps et de procéder par étapes ».

Le président laisse ensuite la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur rapporteur, tous les groupes préavisent favorablement l'objet.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Cristian Hasler, PS, demande des précisions. Afin de rappeler le contenu de la motion, à savoir : « de définir le cahier des charges du responsable RH et de mettre au concours le poste correspondant avec un taux d'occupation équivalent à l'addition des tâches qui sont actuellement assurées par les différents services de la commune ».

L'essence même de cette motion est de regrouper toutes les tâches qui englobent l'ensemble des prestations que doivent fournir un RH sur un seul et unique poste car actuellement celles-ci sont dispatchées sur plusieurs services. Il ajoute que la demande n'est pas suivie et que c'est la création d'un poste RH sans tâches administratives qui normalement incombe dans une entreprise conventionnelle au RH. Il suppose qu'il s'agit d'une augmentation d'un poste de travail à hauteur de 50%. Est-ce que le Conseil municipal confirme sa supposition ?

M. Augsburger répond par la positive. La remarque est pertinente. Il rappelle que c'est du domaine spécifique du Conseil municipal d'engager des personnes. Le complément de réponse donnée pourrait aller dans le sens du questionnement de M. Hasler.

M. Pierre-Alain Basso, Groupe Débat, rebondit sur la question et demande si un travail de fond a été élaboré par le Conseil municipal pour répertorier et quantifier le travail RH réalisé actuellement par différents services communaux de sorte à donner un chiffre effectif. Est-ce qu'un calcul a été fait pour établir et cibler le besoin.

M. Augsburger annonce que la réflexion sur la création du poste est en cours et que le taux proposé a été étudié. Un affinement sera établi au cours des prochains mois et la mise en place doit se faire progressivement.

M. Thierry Gagnebin, PS, rappelle qu'il s'agit de dégager une synergie et d'éviter que les tâches soient dispersées dans différents départements. Les prestations se font d'une manière inappropriée, selon lui. Cet aspect-là ne correspond pas à l'essence même de la motion qui demandait à dégager des synergies sur un seul et même poste en regroupant toutes les tâches y correspondant.

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, indique que la fraction s'est questionnée sur le taux de 50 % qui semblait être ajouté à la masse d'équivalent plein de temps de la commune. Il demande où se trouvait le plein le temps et pourquoi l'ajout d'un taux de 50 %.

M. Cristian Hasler, PS, annonce qu'il s'agit d'un poste additionnel de 50 % prévu au plan financier. Il admet qu'il doit y avoir une période de transition car on ne peut pas revoir les contrats de travail des personnes concernées qui effectuent des tâches RH actuellement. Toutefois, l'idée est de trouver un rééquilibrage en période de transition et de récupérer des pourcentages lors de rocadés de personnel qui, aujourd'hui exécute ces tâches. De plus, un élément souhaité dans le cadre de la motion, est de mettre en avant le développement personnel des employés et identifier quels employés souhaitent évoluer et développer des compétences.

Le responsable RH doit avoir une vue d'ensemble pour réaliser ces tâches spécifiques. Dès lors, M. Hasler propose de ne pas classer la motion en raison du complément de réponse à donner.

Le président dépose une motion d'ordre à 20h15 acceptée tacitement par l'ensemble des membres du Conseil général. La séance est reprise à 20h18.

Les motionnaires par la voix de M. Thierry Gagnebin, PS, reprennent la parole. Ils proposent d'adopter la motion sans la classer.

M. Augsburger souhaite ajouter des éléments et rappeler que le nombre d'employés communaux a augmenté passant de 50 à 90. Le futur responsable RH ne doit pas faire de l'administratif et être en charge de la gestion de la timbreuse.

M. Cristian Hasler, PS, relève que dans la plupart des entreprises se sont les Ressources humaines qui gèrent les timbrages. En cas de litiges, le responsable RH compétant en la matière doit être au fait et suivre une procédure bien établie.

M. Augsburger en revient à sa première remarque. C'est du domaine du Conseil municipal d'établir le profil RH.

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, suggère de suivre l'avis des motionnaires et de passer au vote l'objet. Les détails du profil sont de la compétence de l'exécutif.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote le projet.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, accepte le contenu de la motion de M. Vincent Vaucher, PS, et de M. Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Séparation de la fonction RH de la chancellerie ».

Au vote, le Conseil général refuse de classer la motion de M. Vincent Vaucher, PS, et de M. Thierry Gagnebin, PS, intitulée « Séparation de la fonction RH de la chancellerie » à l'unanimité.

11. Réfection du parking de la piscine, demande d'un crédit d'engagement de CHF 275'700.- TTC

Le président propose le traitement de cette affaire selon la procédure suivante : entrer en matière sur l'objet, casser la décision du 27 juin 2022 et traiter le dossier conformément aux dispositions légales communales.

L'entrée en matière n'est pas contestée.

Le président laisse la parole au Conseil municipal.

M. André Ducommun, CM, donne l'explication suivante : « Je m'exprimerai après la décision du Conseil général de casser la décision prise en séance du 27 juin 2022, ce qui permettra de donner les chiffres pour la nouvelle présentation fixée à l'ordre du jour ».

Avant d'ouvrir la discussion, le président propose de casser la décision du 27 juin 2022 de manière à rediscuter l'objet en fonction des explications données par M. Ducommun, CM.

Au vote, le Conseil général, par 27 voix favorables et 3 abstentions, décide de casser la décision du 27 juin 2022.

Le président laisse ensuite la parole aux rapporteurs de groupe.

Par leur rapporteur, tous les groupes préavisent favorablement l'objet.

Le président ouvre la discussion.

M. André Ducommun, CM déclare « A la demande de M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, voici en préambule les prix des deux variantes sur lesquelles la commission des Bâtiments, le Conseil municipal et la commission des Finances ont pris leur décision sur l'objet qui vous est soumis ».

Trois offres sur des pavés filtrant sont mises en discussion en commission des bâtiments avec des devis estimatifs (en CHF).

Lunix	289'700.-
Carena	275'700.- (offre retenue)
Grison	274'700.- (non pris en considération)

Le choix de la commission des bâtiments se porte sur le pavé Carena. Par conséquent, deux offres ont été soumises au Conseil municipal par la commission des bâtiments.

Lunix	289'700.-
Carena	275'700.- (offre retenue)

Deux offres ont été soumises à la commission des Finances par la commission des bâtiments.

Lunix	289'700.-
Carena	275'700.- (offre retenue)

Les offres après soumissions ont été proposées au Conseil municipal :

Lunix	185'573.30
Carena	175'522.20 (offre retenue)
Différence	10'051.10 de moins pour le Carena

Concernant la validité de ces offres, les entreprises attendent avec impatience qu'on leur communique notre décision d'attribution pour ces travaux qui auraient dû débiter au début de ce mois.

Au nom du Conseil municipal, je vous prie donc d'accepter votre premier choix, soit le pavé Carena pour la réfection du parking de la piscine, avec un crédit d'engagement de CHF 275'700.- TTC ».

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, revient sur le contexte et explique pourquoi un recours a été fait et pourquoi les travaux ont été retardés. La raison provient du fait que le dossier a été accepté sans discussion possible sur les variantes de pavés. M. Contesse informe que le but est que le Conseil général selon ses compétences puisse décider sur le choix de pavés. La décision porte sur le type de pavés et le crédit d'engagement. Il rappelle que le pavé gazon est bon pour le climat et pour la biodiversité. Il soulève qu'en juin les prix étaient moins cher, aujourd'hui ça l'est un peu plus. Quant à la problématique de l'entretien, il donne l'exemple du parking de la société Soprod qui est déneigé chaque année, chaque matin et qu'il n'y pas eu de grilles gazon arrachés et ce depuis des années. M. Contesse propose de voter la variante et ensuite le crédit d'engagement.

M. Quentin Landry, UDC, se dit surpris que ce soit dans un organe législatif que l'on définisse des types de pavés dans un projet. M. Landry relève que sur le parking de l'entreprise Soprod il s'agit de pavés type Grison.

M. Cristian Hasler, PS, demande si les pavés proposés supportent des poids lourds. Il arrive de temps à autre que des camions soient stationnés sur le parking. Est-ce qu'il y a un type de pavés qui est moins résistant à l'autre et pourrait amener à des dégâts ?

M. André Ducommun, CM, indique qu'effectivement il y a l'exemple avec un molok entreposé à l'entrée du parc. Il indique qu'en raison du poids du molok une rotation s'effectue sur le parking. Il y aurait peut-être un risque plus accentué de dégâts sur le type Lunix que sur le type Carena.

M. Elvis Lehmann, PLR, estime que les discussions de ce soir désavouent les commissions ! Les commissions ont statué sur le sujet avec des spécialistes au sein de la commune et un bureau spécialisé en la matière a été mandaté. Le Conseil général doit prendre des décisions d'ensemble avec un projet prêt et complet. C'est une perte de temps, déclare M. Lehmann.

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, rappelle que pour la rénovation de l'Hôtel de Ville tout le monde a désavoué les commissions. La commission des bâtiments était contre le projet et l'a publié dans les médias. Le Conseil municipal et général n'ont pas suivi l'avis de la commission des bâtiments. Il relève que dans les slogans du PS et du PLR, l'environnement et la biodiversité sont cités. Les pavés gazon apportent une plus-value pour la lutte en faveur du climat et de la biodiversité. Le Conseil général a le droit démocratiquement de décider la typologie de pavés.

M. Ismaël Favre, PS, juge qu'il serait dommage d'avoir un beau parking à côté d'un entrepôt de chantier avec machines et gravier sur le parking du camping. Cela serait bien d'encourager au nettoyage de la place pour y avoir un joli endroit.

Le président demande à M. Contesse de formuler l'amendement.

M. Emmanuel Contesse, Groupe débat, propose d'accepter le crédit d'engagement avec la variante pavés Lunix. Sachant que l'une ou l'autre ne changeront pas le montant du crédit.

Le président passe au vote le type de pavés Lunix : 15 voix favorables, 12 voix défavorables et 4 abstentions.

Le président passe au vote ensuite le crédit d'engagement de CHF 275'700.- TTC avec l'amendement accepté : 25 voix favorables, 4 voix défavorables et 2 abstentions.

II. Projets en cours du Conseil municipal

12. Informations du Conseil municipal

M. Mathieu Chaignat, CM en compagnie de M. Philippe Wastian, responsable du service de l'électricité donnent des informations relatives à la situation énergétique dans une présentation qu'il projette, dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

M. Philippe Wastian, responsable du service de l'électricité, rappelle que depuis la libéralisation partielle de l'électricité la commune est tenue de s'approvisionner sur le marché. La société BKW a perdu son monopole d'approvisionneur unique. Le but de la libéralisation est de faire diminuer les prix. A ce titre, l'échec est patent.

Depuis, les communes de la charte se sont regroupées et ont fondé la société SACEN SA. Cette entreprise s'occupe de l'achat d'énergie sur le marché. La commune ne fait pas de spéculation, le seul but est d'approvisionner au meilleur prix, les citoyens et les entreprises. L'évolution du marché montre que dans les années 2019 les prix étaient bas au niveau du marché de l'électricité, de 6 ct – 7ct à 12 ct depuis la fin de l'année 2021.

Les communes ont défini avec SACEN une stratégie d'approvisionnement sur trois ans, cela se fait par tranches. On a commencé à approvisionner 2023 en 2020 où les prix étaient bas. La stratégie par tranche a été mise en place pour lisser les différentes variations. Un suivi des marchés nous impose certaines fois une adaptation de la stratégie à court terme. Le but étant de garantir un approvisionnement, les achats en grande quantité sont nécessaires. Cela explique les résultats de l'augmentation pour 2023 du prix global de l'énergie pour un ménage de 26 %.

M. Wastian indique que l'on ne peut pas comparer Tramelan aux communes voisines car le réseau électrique nous appartient. Tavannes, par exemple, ne peut décider du prix de l'électricité sauf sur les taxes. La taxe pour Tramelan : PCP = Prestations aux collectivités publiques. (elles contiennent la taxe pour l'éclairage public et l'émolument pour l'usage du sol) 1.4 ct/kWh

Note de la secrétaire du PV : le reste des explications se trouvent sur les documents annexés.

M. Gagnebin informe que la présentation publique du plan de quartier « Crêt-Georges Ouest » est fixée au 6 octobre 2022, 19h00, à l'auditorium du CIP.

III. Divers

13. Crédit d'engagement de CHF 455'788.85 TTC destiné à l'assainissement de l'enveloppe extérieure de la Halle du Pont 21, décompte final

M. André Ducommun, CM, donne connaissance du contenu du message relatif à cet objet, en relevant que le coût effectif total des travaux s'est élevé à CHF 455'788.85 TTC par rapport au crédit d'engagement de CHF 440'000.- TTC accordé par le Conseil général le 29 juin 2020, soit un dépassement de crédit de CHF 15'788.85.

M. Ducommun explique que le dépassement est dû à la mise en conformité du paratonnerre qui n'était pas prévu dans le devis initial. La demande de remplacement par l'AIB a été faite après l'acceptation du devis.

M. Cristian Hasler, PS, demande s'il y a une contribution du Service des Monuments Historiques.

M. Ducommun répond par l'affirmative.

14. Crédit d'engagement de CHF 204'550.98 TTC destiné au réaménagement de la buvette et de la terrasse de la piscine du Château, décompte final

M. André Ducommun, CM, donne connaissance du contenu du message relatif à cet objet, en relevant que le coût effectif total des travaux s'est élevé à CHF 204'550.98 TTC par rapport au crédit d'engagement de CHF 204'350.73.- TTC accordé par le Conseil général le 20 septembre 2021, soit un dépassement de crédit de CHF 200.25.

15. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

16. Motions – postulats

Le président constate le dépôt d'une motion. Il cède la parole à M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat.

M. Contesse présente l'intervention intitulée « Reprise du dossier zone 30 » dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. Celle-ci demande ce qui suit : « Lors de sa séance du 24 août 2022, le Conseil fédéral a décidé que les zones 30 pourront désormais être aménagées sans expertise sur les routes non affectées à la circulation générale. Les modifications de l'ordonnance sur la signalisation routière (OSR) et de l'ordonnance du DETEC sur les zones 30 et les zones de rencontre entreront en vigueur le 1er janvier 2023. Depuis le refus de la zone 30 par le Conseil général en 2010 ou 2011, on ne compte plus les interpellations, motions, postulats et petites questions abordant la question de la sécurité routière dans la cité tramelote. Lors de chaque projet routier, la sécurité et de la gestion des différents usagers suscitent des questionnements. Très souvent la notion de 30km/h refait surface. Les enjeux et les défis en matière de gestion de la mobilité dans le village ne cessent d'augmenter. Le quartier des Lovières qui subit de profondes mutations va au-devant de grands défis en matière de gestion de la mobilité. Les exemples de zones 30 réussies ne manquent pas et ont démontré que la sécurité de TOUS les usagers de la route augmente. Au vu de ce qui précède, la nécessité de repenser la gestion de la mobilité dans la cité tramelote devient une évidence. En conséquence, nous demandons : La mise sur pied d'une commission non permanente dont la mission sera de reprendre le projet de zone 30 de 2010 et de proposer un nouveau projet au conseil municipal ».



Le président informe du dépôt d'une autre motion signée conjointement par la fraction Groupe Débat, par M. François Roquier, ainsi que par la fraction UDC, par M. Quentin Landry, intitulée « Saisissons l'opportunité d'avoir une vision claire de l'électromobilité sur territoire communal », dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. M. Roquier en fait la lecture : « L'office fédéral de l'énergie a lancé une action spéciale et temporaire via le portail « Suisse énergie » concernant l'électromobilité. Ils subventionnent via cette offre les études de planification et/ou de faisabilité pour les communes qui souhaitent accompagner le développement de l'électromobilité de manière adaptée et professionnelle. Les signataires saluent les efforts de la commune qui a déjà implanté plusieurs bornes de recharge sur son territoire. Ils constatent que la mobilité électrique est probablement appelée à se développer de manière prononcée ces prochaines années, ce qui soulève notamment les questions suivantes

- De quelle manière l'offre communale doit-elle se développer pour répondre aux besoins des usagers, notamment à l'attention des citoyens ne disposant pas d'électricité dans leur garage de passer à l'électromobilité ?
- Quels seront les besoins dans 5 ou 10 ans ?
- Faut-il étoffer l'offre en termes de chargeurs rapides, voire super-rapides ?
- Faut-il implémenter une stratégie de développement des chargeurs privés pour éviter de surcharger le réseau électrique ?
- Est-il possible de planifier une production propre d'électricité destinée à l'alimentation des bornes de recharge, par exemple en couvrant les parkings de panneaux solaires ?

Nous proposons que la commune utilise l'opportunité de ce soutien de l'office fédéral de l'énergie, par exemple en collaboration avec la commission des services techniques, afin d'effectuer une étude de planification ou de faisabilité afin de développer la mobilité électrique au sein des services communaux et / ou sur le territoire communal ».



Le président informe du dépôt d'une autre motion signée conjointement par la fraction PLR, par M. Sébastien Wyss, ainsi que par la fraction UDC, par M. Quentin Landry, intitulée « Pour un réseau électrique performant dans un monde en mouvement », dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. M. Landry en fait la lecture : « Le monde évolue rapidement et les habitudes de consommation électrique aussi.

Nous constatons qu'avec les objectifs environnementaux de la confédération et la sortie des énergies fossiles, l'utilisation du réseau électrique est soumise à une utilisation toujours plus intensive par des pompes à chaleur et systèmes de production photovoltaïque ainsi que des chargeurs de voitures électriques. La Confédération a débloqué des milliards de subvention pour assainir les chauffages à énergie fossiles et pour subventionner le photovoltaïque. Les citoyens prennent leurs responsabilités et investissent dans ces domaines. La feuille d'avis nous le démontre chaque semaine. Cela surcharge et va encore surcharger le réseau dans plusieurs quartiers. Actuellement il est impossible d'avoir une stratégie ou des objectifs concrets concernant le développement du réseau car le service électrique n'a pas les ressources pour récolter les données indispensables à ceci. Le conseil municipal doit prendre ses responsabilités, définir un plan d'action qui va permettre d'étudier son réseau électrique. Par exemple, en créant un groupe de travail composé de personnes du domaine technique et en mandatant une entreprise externe pour la récolte de données afin de pouvoir développer une stratégie avec des objectifs clairs du développement de son réseau. Au vu de ce qui est cité ci-dessus, nous demandons que le conseil municipal présente au conseil général, au printemps 2023, un plan d'actions mesurables dans le temps qui prévoit :

- une analyse de l'état du réseau électrique et de ses points faibles avec l'aide si besoin d'une entreprise externe.
- une stratégie et des objectifs de développement du réseau électrique mesurable dans le temps avec l'aide si besoin d'une entreprise externe.

Nous sommes conscient que cela demandera peut-être un crédit exceptionnel qui n'est pas prévu dans le budget 2023 mais la situation le demande ».



Le président informe du dépôt d'un postulat par Mme Nathalie Vaucher-Mercier et M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulé « Concilier vie de famille et engagement politique », dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. M. Gerber en donne lecture : « Dans la continuité de la campagne de sensibilisation « Pour l'avenir de ma localité, je m'engage ! », menée par la Commune et l'ensemble des partis en vue des élections municipales, il nous semble essentiel de tout mettre en œuvre pour favoriser la participation politique. Concilier vie familiale et engagement politique peut être un exercice difficile : en particulier pour des personnes avec de jeunes enfants à charge, pour qui c'est un véritable défi. En essayant de motiver des personnes à s'engager, il n'est pas rare d'entendre que c'est impossible en raison de la garde des enfants. Pour que l'engagement politique soit accessible à l'ensemble de la population, il convient donc de proposer une solution de garde. La volonté de s'engager pour la localité ne doit en aucun cas être freinée par les raisons évoquées ! Une solution possible est le remboursement des frais de babysitting. Une telle prise en charge des frais est à l'ordre du jour ou déjà effective dans différents parlements communaux (p. ex. Bussigny, Bardonnex, ...) et cantonaux (Grand Conseil neuchâtelois, ...). En outre, le babysitting est un service que des jeunes de notre commune proposent ou seraient prêts à proposer, leur offrant ainsi une première expérience professionnelle. Par conséquent, notre postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité de prendre en charge les frais de garde des enfants (0-15 ans) pendant les activités liées à un engagement au sein des organes politiques communaux et d'en fixer les modalités pratiques. Cette prise en charge pourrait se référer aux tarifs de la Croix-Rouge, qui propose également des cours pour babysitters et des plateformes pour parents (pour le canton de Berne : www.srk-bern.ch/fr/).



Le président constate le dépôt d'un autre postulat par M. Vincent Vaucher, PS, intitulé « Mesures contre l'augmentation des coûts de la vie », dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. M. Vaucher donne lecture : « Selon les calculs de la Commission fédérale de l'électricité (ElCom), un ménage type paiera, pour l'année 2023, 26.95 centimes par kiloWattheure, ce qui correspond à une augmentation de 5.77 ct/kWh (+ 27 %).

Selon le dernier rapport annuel de la Banque mondiale sur les marchés des matières premières, « Les prix vont se maintenir à des niveaux historiquement élevés jusqu'à la fin de 2024 ». En 2021, la reprise de l'économie a généré un rebond de la demande en pétrole et le prix de l'essence a commencé à augmenter. Le conflit en Ukraine est venu s'ajouter à cette reprise économique réduisant l'offre de pétrole dont une partie était fournie par la Russie. Ceci a induit une hausse durable du prix du carburant. Selon les experts de Maklerzentrum Schweiz, l'augmentation des primes d'assurance-maladie en 2023 sera renforcée par un besoin de rattrapage, ce qui fait que l'on arrive à ~9% de hausse. A la lecture de ce qui précède, le Parti socialiste invite le Conseil municipal à faire une large diffusion auprès de la population des mesures permettant de réduire et optimiser les charges (p.ex. avec envoi des factures d'électricité), comme il l'a fait entre autres avec ses « 36 mesures faciles pour économiser l'eau », et mette à disposition des citoyens des informations qui indiquent comment :

1. Réduire et optimiser sa consommation d'électricité
2. Remplir de manière adéquate ses sacs poubelle et faire le tri des déchets
3. Ne pas consulter le médecin pour des inanités
4. Avoir les bons réflexes pour toutes autres pratiques appropriées afin de contenir les charges des ménages ».

17. Interpellations

Le président laisse la parole aux interpellations. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.



Interpellation de M. Vincent Glauser, PLR, intitulée « Pose de nouveaux miroirs pour améliorer la sécurité routière » : « D'année en année, le trafic ne cesse d'augmenter sur notre route principale. Par cette interpellation, nous demandons d'aménager deux intersections avec des miroirs pour diminuer le risque d'accident.

Il s'agit de :

1. La place du 16 Mars :

Les usagers qui arrivent de la rue de la Printanière et qui veulent s'engager sur la route cantonale ne perçoivent que tardivement le trafic provenant du bas du village. La pose d'un miroir anti-buée/anti-gel devant le no 157 de la Grand-Rue améliorerait considérablement la situation.

2. Le débouché de la rue du Pont :

Le miroir existant n'est utile que pour les automobilistes qui s'engagent en direction du centre du village. Pour les camions et les tracteurs agricoles, il est inutilisable. De même, les automobilistes qui obliquent en direction de Tavannes ne peuvent pas non plus l'utiliser. Cette situation serait grandement améliorée par la pose d'un nouveau miroir, éventuellement un modèle grand angle, qui sécuriserait un grand nombre d'usagers ».



Interpellation de M. Vincent Glauser, PLR, intitulée « Mise en avant de nos commerces locaux et de nos entreprises » : « De nos jours, les personnes qui recherchent un lieu de vie consultent les sites internet des villages et des villes. Nous disposons d'un magnifique site internet, mais il n'y que la bannière dans l'onglet « Promotion » qui montre la grande richesse de notre commune. Il serait judicieux de créer de véritables onglets pour nos commerçants et nos entreprises sur le site de la commune, par exemple, sous « Vie locale » et d'y ajouter un lien ou un petit descriptif si nécessaire ».



Interpellation de M. Yves Buri, PEV, intitulée « Prise en compte des années d'ancienneté pour les collaborateurs de l'école à journée continue (EJC) et de la maison de l'enfance (MdE) » : « Lors de sa séance du 1^{er} juin 2022, le Conseil municipal de Tramelan a décidé de ne pas reconnaître l'ancienneté des collaborateurs de l'EJC et de la MdE. Le 28 juin 2022 une demande de la direction de ces deux institutions communales a été déposée afin de corriger le tir. Le Conseil municipal a refusé d'entrer en matière en séance du 18 août 2022 et cela sans aucune justification. Prioritairement, j'aimerais que le Conseil municipal revienne sur sa décision et prenne en compte les années d'ancienneté des collaborateurs de l'EJC et de la MdE avec toutes les adaptations prévues dans le règlement communal qui en découlent (salaires ajustés, primes et remerciements d'ancienneté...). En effet, c'est scandaleux que des personnes qui travaillent durant de si nombreuses années à l'EJC ou à la MdE (10 ans pour certains, 20 ans pour d'autres) voient leur compteur d'ancienneté remis à zéro lors du passage sous le joug communal en 2020 pour l'EJC et en 2022 pour la crèche. Pourtant, ces personnes franchissent les mêmes portes, côtoie les mêmes collaborateurs, voient grandir les mêmes enfants et surtout travaillent pour la même commune depuis le début de leur engagement. Il faut savoir que les institutions EJC et MdE sont liées à la commune depuis le début de leur existence, la commune en avait à l'époque délégué la gestion au comité des Lucioles. En deux mots : l'EJC, c'est une dizaine de collaborateurs pour 120 enfants inscrits ; la MdE c'est une dizaine de collaborateurs pour 40 enfants inscrits ; 5-6 collaborateurs ont plus de 10 ans d'ancienneté, financièrement c'est gérable pour la commune. M. le maire a bien dit dans une interview au Journal du Jura du 25 août 2022, je cite : « notre situation financière est très saine et la population augmente ». Deux arguments de poids en faveur de ces collaborateurs qui œuvrent pour cette population justement. D'un point de vue financier, évidemment que la commune fait quelques économies avec ce traitement inapproprié. Mais est-ce que ces économies sont judicieuses ? Aucune personne ici présente n'aimerait être dans cette désagréable situation. D'ailleurs, dans un cas de figure similaire qui s'est joué il y a quelques mois dans notre cité, l'ancienneté des collaborateurs d'une entreprise incorporée a été reconnue ! A ma connaissance, aucune loi n'oblige la commune de compter ces années d'ancienneté, mais aucune loi non plus ne l'interdit. ne vaudrait-il pas mieux se comporter de manière sociale et juste avec des collaborateurs qui s'investissent depuis de si nombreuses années pour la commune de Tramelan ? Secondairement, si le Conseil communal n'arrive pas de revenir sur sa décision, merci de me faire part des arguments et avantages pour la commune du pourquoi de la non-prise en compte de ces années d'ancienneté. Pour finir, je tiens à préciser que j'agis de mon propre chef pour que les conditions sociales des collaborateurs de l'EJC et de la MdE soient justes. Je n'ai subi aucune pression ou reçu aucune demande de personne. Ma femme qui travaille à l'EJC ne m'a non plus rien demandé. J'ai juste été outré lorsqu'elle m'a montré la dernière réponse du Conseil municipal. Annexé vous retrouverez les signatures et dates d'engagement des collaborateurs de ces deux institutions. »

18. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.



M. Marc Nussbaumer, PS, s'interroge sur l'impact sur les commissions existantes de la révision de l'organigramme communal et la répartition des dicastères en 2023.

Contexte : lors de notre dernière séance du bureau de l'EJC, il a été évoqué la potentielle intégration de la commission de l'EJC à la commission d'école.

Qu'en est-il exactement ? Quelles sont les commissions concernées par les changements ? Quand et comment seront avertis les employés communaux au sein de ces commissions ? Même question pour les membres ?

M. Philippe Augsburgger, maire, répond qu'effectivement l'étude suit son cours. Sa version définitive sera présentée lors de la séance du mois novembre. La commission non permanente relative au règlement des commissions permanentes rendra son travail et c'est sur cette base que le Conseil municipal sera à même de renseigner le Conseil général.

✉

M. Marc Sifringer, PS, a constaté que les réclamations concernant les factures d'électricité doivent se faire par écrit au Conseil municipal. Il n'y a-t-il pas une manière plus simplifiée de procéder ?

M. Philippe Augsburgger, maire, indique que la demande sera étudiée.

M. Philippe Wastian, responsable du service de l'électricité, indique la possibilité de prendre contact auprès du secrétariat directement.

✉

Mme Audrey Châtelain, PS, rebondit sur l'interpellation déposée par le PLR relative à la pose de miroirs en matière de sécurité. Elle demande si le Conseil municipal pourrait aussi envisager l'ajout d'un miroir à l'intersection entre la Rue des Combes et la Grand-Rue 175 (Virtual computer). Les automobilistes qui descendent la Rue des Combes se trouvent confrontés à une forte invisibilité du trafic qui monte. Il serait judicieux d'analyser la possibilité d'installer un miroir à cet emplacement-là aussi.

M. Philippe Augsburgger, maire, souscrit à cette réflexion.

✉

M. Vital Gerber, Groupe Débat, pose la question suivante : Lors de sa séance du 28 juin 2021, ce Conseil général a accepté notre postulat sur la CarteCulture, demandant que la commune de Tramelan participe à cette offre culturelle et de loisirs pour personnes défavorisées et qu'elle sollicite les autres communes régionales dans ce sens.

Entretemps, on peut constater que les communes de La Neuveville, de Nods et du Plateau de Diesse ont adhéré à cette offre. Je me réjouis que le Jura bernois y soit maintenant représenté et j'imagine que plus rien ne retient désormais notre commune de s'y rallier également.

Ma question : où en sont les démarches du côté de Tramelan pour devenir une commune partenaire de la CarteCulture ?

Mme Qendresa Koçinaj Coçaj, CM, répond que le sujet est actuellement en discussion au sein du Syndicat de communes relatif à l'encouragement des activités culturelles d'importance régionale de Biel/Bienne-Seeland-Jura bernois. La mise en place de l'offre pour le Jura bernois est étudiée.

19. Correspondance au Conseil général

M. Marc Nussbaumer, PS, indique que cinq personnes du bureau du Conseil général ont participé samedi 24 septembre 2022 à la rencontre des bureaux de Conseil de Ville et Généraux. Les bureaux ont été invités par la Ville de Porrentruy à une conférence et une visite de la Raiffeisen Arena suivies d'un repas en commun. Il ajoute que 25 représentants des différents bureaux et Conseils de ville étaient présents.

20. Divers

Le président informe de la date des séances du Conseil général pour l'année 2023 :

Lundi 30 janvier 2023
 Lundi 27 mars 2023
 Lundi 26 juin 2023
 Lundi 2 octobre 2023
 Lundi 27 novembre 2023

La parole n'étant pas demandée, le président lève la séance à 21h33.

Au nom du Conseil général

Le Président : La Secrétaire du procès-verbal :

Georges Juillard Lorrie Houlmann

Annexes :

- Présentation de M. Thierry Gagnebin relative à l'Association « Montre-moi Tramelan »
- Présentation de la situation énergétique (prix de l'électricité)
- Motion de M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, intitulée « Reprise du dossier zone 30 »
- Motion de M. François Roquier, Groupe Débat, et M. Quentin Landry, UDC, intitulée « Saisissons l'opportunité d'avoir une vision claire de l'électromobilité sur territoire communal »
- Motion de M. Sébastien Wyss, PLR, et de M. Quentin Landry, UDC, intitulée « Pour un réseau électrique performant dans un monde en mouvement »
- Postulat de Mme Nathalie Vaucher-Mercier, Groupe Débat, et de M. Vital Gerber, Groupe Débat, intitulé « Concilier vie de famille et engagement politique »
- Postulat de M. Vincent Vaucher, PS, intitulé « Mesures contre l'augmentation des coûts de la vie »
- Interpellation de M. Vincent Glauser, PLR, intitulée « Pose de nouveaux miroirs pour améliorer la sécurité routière »
- Interpellation de M. Vincent Glauser, PLR, intitulée « Mise en avant de nos commerces locaux et de nos entreprises »
- Interpellation de M. Yves Buri, PEV, intitulée « Prise en compte des années d'ancienneté pour les collaborateurs de l'école à journée continue (EJC) et de la maison de l'enfance (MdE)

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

Séance ordinaire tenue le 21 novembre 2022 à 19h00

à l'auditorium du CIP

- Président : M. Georges Juillard, UDC
- Secrétaire du procès-verbal : Mme Lorrie Houlmann, vice-chancelière municipale
- Invités : M. Raphaël Chappuis, administrateur communal des finances (dès 19h00)
 M. François Comina, directeur des STT (dès 19h00)
 M. Jérôme Crelier, bureau GVH (dès 19h00)
 M. Didier Rizzon, bureau GVH (dès 19h30)

M. Georges Juillard, UDC, président, ouvre cette cinquième et dernière séance de l'année 2022 en saluant les membres du Conseil général, les représentants de la presse, le Conseil municipal et le public. Il salue également la présence de Mme Lucie Noirat, future chancelière municipale. Il souhaite la bienvenue également à M. Raphaël Chappuis, administrateur communal des finances, à M. François Comina, directeur des Services techniques, M. Jérôme Crelier du bureau GVH et M. Didier Rizzon du bureau GVH.

4. Appel

L'appel auquel procède M. Marc Nussbaumer, secrétaire, fait constater la présence de 35 conseillers généraux sur 37. La majorité absolue est fixée à 18.

Sont excusés :

M. Basso Pierre-Alain, Groupe Débat
 Mme Vuilleumier Rotzer Naïké, UDC

Les membres du Conseil municipal sont tous présents.

5. Approbation de l'ordre du jour

Le président donne ensuite connaissance de l'ordre du jour.

10. Appel
11. Approbation de l'ordre du jour
12. Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2022
13. Réponses aux interpellations déposées en séance du 26 septembre 2022
14. Réponses aux Petites questions déposées en séance du 26 septembre 2022

IV. Décisions

15. Approbation du budget, quotité d'impôt et taxes pour l'année 2023
16. Nomination de l'organe de vérification des comptes pour les années 2023 et 2024
17. Réfection RC 2023-2024 - Réfection réseaux communaux, demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'221'000.- TTC, préavis au corps électoral
18. Règlement concernant le personnel communal, révision partielle
19. Règlement concernant les commissions permanentes, rapport de la commission non permanente « Révision du Règlement concernant les commissions permanentes » et proposition de révision législative

20. Postulat de M. Vincent Vaucher, PST, intitulé « Mesures contre l'augmentation des coûts de la vie »
21. Motion de M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, de M. Jan Muggli, PEV, de M. Vincent Vaucher, PST, et de M. Sébastien Wyss, PLR, intitulée « Reprise du dossier zone 30 »

V. Projets en cours du Conseil municipal

22. Informations du Conseil municipal

VI. Divers

23. Résolutions
24. Motions – postulats
25. Interpellations
26. Petites questions
27. Correspondance au Conseil général
28. Divers

Les membres du Conseil général acceptent l'ordre du jour en l'état à l'unanimité.

6. Procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2022

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 26 septembre 2022 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

17. Réponses aux interpellations déposées en séance du 26 septembre 2022

M. Vincent Glauser, PLR (Pose de nouveaux miroirs)

Réponse de M. Philippe Augsburger, maire : En regard des importants travaux de réaménagement de la route cantonale prévus dès 2023, le tracé des intersections concernées va probablement subir des modifications. Dès lors nous sommes d'avis que cette interpellation devrait être réévaluée une fois les travaux exécutés. Relevons encore que les Ponts et Chaussées du canton ont la volonté d'améliorer la sécurité d'une manière générale.

L'interpellateur se déclare « partiellement satisfait » de la réponse.

M. Vincent Glauser, PLR (Mise en avant de nos commerces locaux et de nos entreprises)

Réponse de M. Philippe Augsburger, maire : L'assemblée générale de ProMotion a décidé de refondre complètement son site. Cette refonte est à bout touchant. Dès que possible un lien sera mis sur le site communal redirigeant le visiteur sur le site de ProMotion qui sera « facile d'accès et attrayant » ! Disait, M. Stéphane Bichsel, Président. Il n'est guère possible pour la Municipalité de tenir à jour une liste exhaustive des commerçants et artisans locaux, au risque d'être régulièrement en porte-à-faux avec la réalité.

L'interpellateur se déclare « satisfait » de la réponse.

M. Yves Burri, PEV (Prise en compte des années d'ancienneté pour les collaborateurs de l'école à journée continue (EJC) et de la maison de l'enfance (MdE))

Réponse de M. Philippe Augsburger, maire : Le Conseil municipal a été confronté à une demande de reconnaissance des années d'ancienneté une première fois de la part des employés de l'École à journée continue lorsque celles-ci ont intégré la commune, une seconde fois de la part de ces mêmes employées associées aux employés de la Maison de l'Enfance. A deux reprises, le Conseil municipal a rejeté la demande, comme la jurisprudence le lui autorise. Il estime en effet que ce n'est pas à lui d'assumer un rôle fi-

nancier par rapport aux années passées par les collaborateurs de ces deux services dans une association. Lorsque l'on change d'employeur, dans la très grande majorité des cas, on perd ses années d'ancienneté. Le Conseil municipal rappelle encore que l'intégration de l'EJC et de la crèche a été réfléchi en conséquence de la décision de l'association qui les gérait de se dissoudre. La reconnaissance des années d'ancienneté n'a jamais fait l'objet de négociations entre les deux parties. Par ailleurs, les conditions de travail des employés des deux institutions se sont fortement améliorées avec leur intégration dans le giron communal.

L'interpellateur se déclare « non satisfait » de la réponse.

18. Réponses aux Petites questions déposées en séance du 26 septembre 2022

M. Marc Nussbaumer, PS (Restructuration communale)

Réponse de M. Philippe Augsburger, maire : Le Conseil municipal a prévu d'informer le Conseil général sur l'état d'avancement de ce dossier en séance du 21 novembre 2022. Les employés communaux ont été avertis après l'été des grandes lignes des modifications. L'introduction du nouvel organigramme communal sera évidemment dépendante de l'acceptation par le Conseil général de la révision du Règlement concernant les commissions permanentes.

Mme Audrey Châtelain, PS (Pose d'un miroir Combe – Grand-Rue)

Réponse de M. Philippe Augsburger, maire : La réponse sera identique à celle de l'interpellation de M. Glauser, à savoir : En regard des importants travaux de réaménagement de la route cantonale prévus dès 2023, le tracé de l'intersection concernée va probablement subir des modifications. Dès lors nous sommes d'avis que cette petite question devrait être réévaluée une fois les travaux exécutés. Relevons encore que les Ponts et Chaussées du canton ont la volonté d'améliorer la sécurité d'une manière générale.

I. DECISIONS

19. Approbation du budget, taxes et quotité d'impôt pour l'année 2023

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

Pour le Conseil municipal, M. Philippe Augsburger, maire, fait la déclaration suivante : « Je remercie très chaleureusement l'administrateur des finances pour le travail accompli dans l'élaboration du budget. Le budget réalisé est moins prudent mais suit la volonté du Conseil général ».

Le président passe ensuite la parole aux groupes.

Tous les groupes préavisent favorablement le budget 2023, avec remerciements à son auteur, M. Chappuis.

Le président passe ensuite le document en revue, chapitre par chapitre.

Remarque : M. Christophe Gagnebin, conseiller municipal, rejoint la séance à 19h15.

M. Vincent Glauser, PLR, constate une faute de frappe à la page 7/30. Le montant est CHF 439'000.- et non CHF 439'00.-.

Page 3.3, « Investissement »

Mme Audrey Châtelain, PS, demande si la réfection de la Rue de la Printanière porte sur deux ans comme énoncé lors de sa présentation. Le montant de CHF 2'185'000.- est inscrit en 2023. Est-ce que l'intégralité de la réfection est faite sur cette année ?

M. Mathieu Chagnat, CM, répond que les travaux sont concentrés sur 2023 dans la mesure du possible afin de réduire les désagréments pour les riverains. Des finitions seront tout de même reportées en 2024, comme la couche d'usure par exemple.

Page 15, « Programme de développement : 7901 »

M. Vincent Glauser, PLR remarque l'oubli du montant de CHF 30'000.-.

Page 25, « Plan financier »

M. Glauser s'interroge sur l'autofinancement. Il ne comprend pas comment le calcul de l'emprunt de 17 millions est fait.

M. Philippe Augsburger, maire, renvoie à la dernière page du budget qui explique que si la commune fait tous les investissements prévus au plan d'investissement 2023-2027 elle aura recours à CHF 17'383'400.- d'emprunt. Le résultat est étalé jusqu'en 2027.

M. Raphaël Chappuis, administrateur des finances, informe que l'on constate qu'en 2023, par exemple, la commune aura une capacité d'autofinancement de CHF 682'447.-. Concrètement cela veut donc dire que la commune a les capacités de couvrir l'ensemble de ses charges de fonctionnement. De plus, cela permettrait aussi de procéder à un investissement de ce montant. Toutefois et comme les investissements prévus en 2023 se montent à 4'680'000.- la commune aura donc besoin de s'endetter à hauteur de quelque CHF 3'997'000.- si elle entend procéder à la totalité des investissements prévus. Le calcul est le même pour les années 2024 à 2027. Au final donc, c'est bien un montant de plus de CHF 17'000'000.- auquel la commune devra consentir si elle entend, à nouveau, faire tous les investissements souhaités.

M. Glauser demande s'il est possible de procéder ainsi.

M. Chappuis rappelle qu'il s'agit d'une question politique.

Mme Audrey Châtelain, PS, constate que des exercices déficitaires auront lieu dans les prochaines années. Qu'est-ce qui est prévu pour limiter les charges ?

M. Augsburger se reporte au plan financier et à des mesures d'économie et de prudence.

M. Cristian Hasler, PS, rappelle qu'en réalité c'est plutôt un budget déficitaire à 1.5 millions que l'on présente ce soir. La commune gagne 1 million grâce à la dissolution de la réserve de réévaluation. Effectivement le déficit 2023 projeté risque d'être réaliste car nous avons été moins prudents dans le calcul des rentrées fiscales.

Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat, revient sur la demande d'installation d'un système de protection du soleil (parasol, voile d'ombrage ou autre) aux pataugeoires de la piscine. Elle relève que des offres ont été demandées et qu'une telle installation revient à CHF 20'000.-. Or, la commission des finances a refusé l'inscription du montant au budget 2023. Toutefois, elle propose que cet objet soit tout de même inscrit pour 2023.

M. Augsburger indique qu'il s'agit d'une dépense de fonctionnement. La commission des finances a décidé de sursoir à la décision en raison du coût et de l'utilité de cette installation. L'objet a par conséquent été retiré du budget. Il rappelle, toutefois, que le Conseil général a le droit de modifier et d'ajouter des montants.

Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat, estime que la demande est à nouveau reportée et s'interroge sur le temps que cela prendra avant que le projet puisse être réalisé.

Page 10, « EJC : 2180 »

M. Glauser demande ce que signifie « école facile ».

Mme Qendresa Koqinaj Coçaj, CM, indique qu'il s'agit d'un logiciel que les écoles utilisent et qui est désormais proposé à l'EJC.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, approuve le budget 2023, sous réserve du référendum facultatif, présentant un excédent de charges de CHF 506'500.-, en fixant :

- la quotité d'impôt à 1.94 ;
- la taxe immobilière à 1.30 ‰ de la valeur officielle.

Avant de passer au point suivant, le président remercie M. Chappuis pour la réalisation de ce budget.

20. Nomination de l'organe de vérification des comptes pour les années 2023 et 2024

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

La parole n'étant pas demandée, le président cède la parole aux rapporteurs de groupe.

Tous les groupes préavisent favorablement le projet.

Le président ouvre ensuite la discussion.

Mme Audrey Châtelain, PS, demande si le Conseil municipal a demandé des offres auprès d'autres sociétés. Ceci afin de renouveler l'exercice et de trouver un nouvel esprit critique.

M. Philippe Augsburger, maire, répond que des offres ont été demandées. Une société a répondu à l'appel mais ne répondait pas aux critères souhaités. Il soulève que les contrôles ne sont pas les mêmes car ce ne sont pas les mêmes personnes qui chaque année procèdent aux révisions.

Mme Châtelain demande pourquoi ne pas avoir choisi la société qui a répondu à l'offre.

M. Raphaël Chappuis, administrateur des finances indique qu'une relation de confiance s'est installée avec les réviseurs. De plus, la fiduciaire a une très bonne connaissance du système communal. L'approche est constructive et de qualité.

Mme Châtelain ajoute ne pas remettre en cause la qualité de la révision mais suggère l'opportunité de changer de réviseurs et de retrouver un nouvel esprit critique dans la révision des comptes.

M. Chappuis relève que l'OACOT réalise aussi une surveillance des comptes et cet office cantonal a très peu de remarques relatives à la tenue des comptes et budgets.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, décide de reconduire la société Fiduconsult SA, Lausanne, en sa qualité d'organe de révision des comptes de notre commune pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024.

21. Réfection RC 2023-2024 - Réfection réseaux communaux, demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'221'000.- TTC, préavis au corps électoral

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Mathieu Chaignat, CM, fait la déclaration suivante : « Le renouvellement des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'électricité occupent quotidiennement nos services. Le renouvellement est constant, mais insuffisant. Comme dans de nombreuses communes, nous nous heurtons à trois difficultés.

- La première est d'ordre structurel. Il n'est pas possible d'ouvrir de grands chantiers sans conséquence négative pour la circulation ou même l'exploitation des réseaux. Pour y répondre, une coordination entre les projets des ponts et chaussées, des chemins de fer du Jura et de la commune est actuellement discutée.

- Les ressources en personnel sont la deuxième difficulté. Pour aller plus vite dans le renouvellement des infrastructures, il s'agirait d'engager du personnel pour la gestion de projets. Nous ne pouvons pas nous le permettre. En contrepartie, nous travaillons sur l'organisation du travail et l'optimisation des tâches. Nous avons réussi – tout dernièrement - à dégager du temps pour la gestion de ces grands chantiers. Nous sommes prêts.

- La troisième difficulté sont les capacités d'investissement. Le Conseil municipal s'est fixé un plafond annuel d'investissement d'environ 4 millions. En 2022, nous devrions atteindre les 3 millions, beaucoup d'objets ont dû être reportés pour différentes raisons. Au total, les projections 2023 tablent sur un montant de 5,8 millions pour retrouver un équilibre correct en 2024. Nous avons donc un creux en 22 et une bosse en 23, mais dans l'ensemble, l'investissement est maîtrisé. Il ne faut surtout rien lâcher. En 2023, c'est la première fois que nous atteindrons les objectifs de renouvellement des réseaux d'eau potable, d'eaux usées et d'électricité. Il est aussi important d'investir régulièrement dans notre patrimoine bâti.

Pour en revenir au projet même, je vous donne quelques compléments d'informations :

L'office des Ponts et Chaussées ne nous oblige pas à rénover nos réseaux communaux dans le cadre des travaux qu'ils effectuent dans la Grand-Rue. Nous avons donc théoriquement le choix de ne rien faire, ce qui a quand même certaines conséquences importantes. Aux services techniques, nous avons vu le projet du Canton non pas sous l'angle de la contrainte, mais comme une opportunité.

La relative rapidité qu'il a fallu pour mettre en place le projet a posé des difficultés de planification. Les premières projections techniques et financières calculées grossièrement pour l'inscription au plan financier réalisées sur la base des données connues à ce moment- là et affinés au fur et à mesure de l'élaboration du projet plus détaillé. Vous trouverez les explications à ce sujet dans le message au conseil général.

Pour terminer, je suis bien conscient que plusieurs d'entre vous seront interpellés par le projet routier des Ponts et Chaussées. Nous prendrons bonne note de toutes les remarques concernant les passages piétons, les carrefours, la largeur des trottoirs. Les remarques seront transmises à qui de droit. Mais nous nous prononçons ce soir que sur le crédit concernant les réseaux communaux. Les Ponts et Chaussées réaliseront la réfection de la Grand-Rue quelle que soit la décision de ce soir ».

M. Mathieu Chaignat, CM, cède la parole à M. Jérôme Crelier du bureau GVH.

M. Crelier expose le contenu de la présentation qu'il projette, dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Vincent Glauser, PLR, demande si le chantier s'effectue par étape. Il demande si plusieurs secteurs seront en même temps en travaux ou si un seul tronçon avec un seul feu sera touché.

M. Crelier indique qu'il y aura 3 à 4 étapes pour chaque année. L'avancement s'effectuera étape par étape, dans l'ordre, en commençant par l'aval. Il devrait ainsi n'avoir qu'un seul feu.

Mme Myriam Tellenbach, PLR, s'interroge sur la durée que représente une étape.

M. Crelier, estime qu'une étape représente un mois de travaux.

M. Thierry Gagnebin, PS, se questionne sur le trafic routier et demande ce qu'il sera entrepris pour éviter que les véhicules n'empruntent d'autres routes dans les quartiers résidentiels.

M. Christophe Gagnebin, CM, répond que le sujet sera traité en commission de l'urbanisme dans le cadre du dossier « reprise du dossier zone 30 ». Il ajoute que le Conseil municipal a la volonté de mettre les Rues du Plan et du Stand en bordiers autorisés. Toutefois, il relève qu'interdire le trafic de la Rue du Nord et de la Rue du 26-Mars sera difficile.

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, demande s'il est possible d'utiliser cette réfection de tronçon pour mettre le système des eaux en unitaire. Il se questionne sur l'éventualité que la commune à terme passe en système séparatif. Il suggère d'anticiper l'éventuelle réalisation sur ces tronçons et d'avancer au fur et à mesure.

M. François Comina, directeur des Services techniques, indique que la réfection tient compte du PGEE. Il ajoute toutefois qu'il faut toujours évaluer par secteur. L'étude du coût et l'efficacité de passer en séparatif doivent être systématiquement analysés. Il relève que le collecteur est maintenu en séparatif. Le projet tient aussi compte des études faites jusqu'à maintenant sur les eaux potables et d'évacuation des eaux.

M. Contesse revient sur l'éclairage public à la route cantonale et les économies à faire telles qu'une extinction partielle par exemple. Il propose d'à nouveau sensibiliser l'OPC dans ce domaine.

M. Comina annonce ne pas avoir réussi à convaincre le canton. Cependant, les luminaires auront des ampoules LED cette année.

M. Cristian Hasler, PS, demande pourquoi le montant d'environ CHF 900'000.- inscrit au plan d'investissement diffère tant de celui présenté ce soir.

M. Mathieu Chaignat, CM, indique que la réponse est dans le message.

M. Comina explique que lors de l'élaboration du projet, la commune ne peut pas connaître les chiffres exacts, c'est une estimation qui s'ajuste au fil des études.

M. Chaignat donne l'exemple de la conduite d'eau potable sur la Grand-Rue, les premières analyses grossières indiquaient que seul le remplacement de la moitié de celles-ci était nécessaire. L'étude du bureau d'ingénieur, après le passage de la caméra, montre que la conduite est dégradée sur l'entier du tronçon.

M. Hasler rappelle que sur quatre objets présentés, les montants ont sensiblement augmenté !

M. Chaignat admet et comprend l'interpellation de M. Hasler. Une amélioration et une correction doit être faite. La remarque est légitime.

M. Hasler estime qu'en cas d'erreurs, on corrige le tir !

M. Didier Rizzon, du bureau GVH annonce qu'une campagne de reconnaissance a été faite cet été. Il indique qu'il y a toujours une part de bonnes ou mauvaises nouvelles dans de telles études.

M. Hasler se demande si les coûts au maître d'ouvrage sont faux ou s'il s'agit d'un mauvais calcul au mètre.

M. Hasler constate que le Conseil municipal a refusé la mise en place d'un « sens unique » à la Rue de la Gare débouchant à la hauteur de « Virtual ». Pourquoi cet objet n'a-t-il pas été soumis en commission ? Il demande les motifs.

M. Chaignat répond que l'objet a été traité en commission des Services techniques et en commission de l'urbanisme qui ont d'ailleurs recommandé de supprimer ce sens unique. Il relève que le problème se reporte sur les carrefours « Denner » et « Rue du Pont ». Cela va reporter le trafic sur ces carrefours déjà chargés. De plus, il s'agit de l'accès le plus direct pour le Corps des sapeurs-pompiers.

M. Sébastien Wyss, PLR, demande si le plan d'investissement est traité en commission des Finances.

M. Hasler annonce que celui-ci est soumis en information.

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, propose de soumettre la valeur juridique du plan d'investissement à l'OACOT. Ainsi, nous pourrions savoir s'il peut être soumis en information à la COFI ou s'il peut y être traité.

Le Président constate que l'on s'égarait du sujet.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, suggère de profiter de revoir les passages piétons et de trouver des solutions alternatives pour les passages des écoliers.

M. Jérôme Crelier du bureau GVH projette les nouveaux passages piétons et ceux qui seront supprimés.

M. Jean-Charles Juillard, UDC, annonce que la commission des Services techniques a fait la demande de conserver les passages « 4 et 5 » exposés sur le plan.

M. Mathieu Chaignat, CM, indique que toutes les remarques des commissions et du Conseil général sont prises en compte et notifiées à l'Office des Ponts et Chaussées. Il précise tout de même que la commune n'a malheureusement pas beaucoup d'influence.

M. Vincent Glauser, PLR, annonce que le passage no 4 est illégal en raison de son emplacement.

Le président cède ensuite la parole aux rapporteurs de groupe.

Tous les groupes préavisent favorablement le projet.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote l'objet en rappelant l'énoncé de la décision proposée.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, préavise favorablement à l'intention du corps électoral le crédit d'engagement de CHF 2'221'000.- TTC destiné à l'assainissement de la RC (Grand-Rue 30 à 88) pour 2023 - 2024.

La votation populaire est fixée au dimanche 12 mars 2023, rappelle le président.

22. Règlement concernant le personnel communal, révision partielle

Le Président demande si l'entrée en matière est contestée.

M. Cristian Hasler, PS, fait la déclaration suivante : « La fraction socialiste a pris connaissance de la proposition de modification du règlement du personnel présenté par le Conseil municipal. Lors de nos débats, la pertinence du calendrier a été soulevée. Est-il judicieux d'appliquer cette modification de règlement alors qu'un poste de responsable RH est actuellement à repourvoir au sein de l'administration communale et qu'il pourrait s'agir précisément de l'une de ses attributions ?

L'étude du règlement proposé par le Conseil municipal a également soulevé un certain nombre d'interrogations qui ne permettent pas à la fraction socialiste de prendre valablement position sur l'objet.

Il a été relevé les éléments suivants en lien avec les articles 14 bis et 19 :

- Facteur de pénibilité (art. 14 bis) : la définition du facteur de pénibilité (en principe pénibilité physique uniquement), l'étendue des bénéficiaires potentiels (nombre de personnes concernées et dans quel périodicité), l'impact financier estimé et le financement de ces mesures ne sont nullement présentés dans la proposition de modification du règlement. Dans le cas présent, le PS ne s'oppose aucunement à une avancée des droits sociaux des employés dont la pénibilité du travail est reconnue, mais s'interroge fortement de l'équité d'une telle mesure qui s'applique de manière ciblée et dont la motivation devrait être alors mieux argumentée, également vis-à-vis de l'ensemble des employés communaux.

- Progression des traitements (art. 19) : la motion demandant la création d'un poste de responsable RH vise, entre autre, à définir les paramètres de développement du personnel et pas uniquement l'aspect financier. Un plan d'évolution global des collaborateurs devrait être établi, le suivi et la détection des talents devraient être encouragés. Ceci ne peut dès lors pas se limiter à l'augmentation automatique d'échelons.

Au vu de ces observations, la fraction socialiste estime que les questions soulevées ne peuvent être débattues au sein du Conseil général en l'état. Des modifications éventuelles apportées par le Conseil général pourraient compromettre grandement l'équité de traitement du personnel, et cela sans avoir tous les éléments de réponse à sa portée. Il est nécessaire d'obtenir une stratégie globale de la gestion du personnel, de l'équité de traitement et de l'aspect financier sur les propositions de modification du règlement. Vu la sensibilité du dossier et son impact important, nous pourrions soutenir la création d'une commission non permanente pour traiter de cette problématique.

Par conséquent, la fraction socialiste propose au Conseil général de refuser l'entrée matière sur cet objet et de le renvoyer l'objet au Conseil municipal pour traitement à la prochaine législature ».

M. Hervé Gullotti, Chancelier municipal, explique que si l'entrée en matière est contestée, les motifs du refus ne pourront être formulés. Le Conseil municipal ne pourra pas savoir pourquoi l'objet est refusé. Il faut accepter l'entrée en matière que les rapporteurs de groupe expliquent leur raison de leur insatisfaction au projet de règlement et dépose un amendement demandant le renvoi du dossier au Conseil municipal. Ainsi le Conseil municipal saura les éléments sur lesquels il doit retravailler.

M. Cristian Hasler, PS, dépose une motion d'ordre à 20h35.

A l'issue de l'interruption de séance, à 20h38, le Président repose la question de l'entrée en matière ou non. Cette dernière est acceptée. Il cède ensuite la parole aux rapporteurs de groupe.

Toutes les fractions, à l'exception du Groupe Débat, préavisent défavorablement le règlement concernant le personnel communal, révision partielle.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Cristian Hasler, PS, dépose l'amendement suivant : la création d'une commission non permanente et renvoi du dossier au Conseil municipal : 34 voix favorables et 1 voix défavorable.

23. Règlement concernant les commissions permanentes, rapport de la commission non permanente « Révision du Règlement concernant les commissions permanentes » et proposition de révision législative

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole à M. Vital Gerber, Groupe Débat, président de la commission non permanente.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, déclare : « Les membres du Conseil général ont pris connaissance du rapport sur le contenu duquel je ne m'attarderai pas. Je remercie les membres de la commission non-permanente à savoir : M. Olivier Cuche, M. Vincent Vaucher, M. Werner Liechti et M. Vincent Glauser. La réalisation a été faite en étroite collaboration avec la Chancellerie municipale. Le cahier des charges des commissions n'a pas été retravaillé entièrement et le projet suit son cours à la prochaine législature. Cette révision a été soumise à l'OACOT en examen préalable. Les adaptations prônées par cet office cantonal ont été suivies à la lettre. Le nouvel organigramme du Conseil municipal a été pris en considération ».

Le président cède ensuite la parole aux rapporteurs de groupe.

Tous les groupes préavisent favorablement le projet.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Cristian Hasler, PS, constate que le travail de secrétariat et la tenue des procès-verbaux aux commissions de Gestion et Finances ne sont pas mentionnés. Comment est-ce que la commission non permanente imagine le soutien administratif à ces deux organes ?

M. Vital Gerber, Groupe débat, répond que cette question n'a pas été traitée dans la révision du règlement.

M. Hasler suggère d'y réfléchir. Il est conscient qu'il faudra une période d'adaptation au nouveau fonctionnement de la commission des finances.

M. Marc Sifringer, PS, estime que la commission de dépouillement doit dépendre du Conseil général et ne figure pas dans le nouvel organigramme.

M. Hervé Gullotti, Chancelier municipal, indique que la commission de dépouillements a été dissoute dans le cadre d'une révision de la législation cantonale. Aujourd'hui les communes possèdent un bureau électoral composé de membres des partis représentés au Conseil général, élus à chaque scrutin.

M. Sifringer ajoute que cela complique la tâche des partis.

M. Gullotti précise que pour mesurer la marge de manœuvre des communes par rapport à la création d'une nouvelle commission de dépouillement, il faudrait déposer une intervention au Conseil général en ce sens.

Mme Audrey Châtelain, PS, constate que la première séance des commissions hormis celles des Finances et de Gestion est ouverte par M. le maire. Est-ce l'usage habituel ?

M. Philippe Augsburger, maire, répond par la positive.

M. Gullotti précise que le maire ouvre les séances dépendantes du Conseil municipal et le Président du Conseil général ouvre les séances de commissions dépendantes du Conseil général.

M. Wilfrid Geremia, Groupe Débat, propose le terme « analogue » plutôt qu'« analogique » sous l'article 10 page 4.

Mme Chatelain rend attentif au fait que les annexes font partie intégrante du règlement et donc doivent être acceptés avec l'ensemble.

M. Vincent Glauser, PLR, répond qu'effectivement c'était l'intention de la commission non permanente de procéder de cette manière.

M. Yves Buri, PEV, propose de préciser cet élément dans la décision.

M. Gullotti rappelle que la demande de M. Buri fait partie intégrante de la décision.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote l'objet.

Au vote, le Conseil général, à l'unanimité, en bloc

- adopte le présent rapport de la Commission non permanente.
- adopte la révision du Règlement des Commissions permanentes, avec d'éventuels amendements, sous réserve du référendum facultatif, avec entrée en vigueur au 1er janvier 2023.
- prolonge le mandat de la Commission non permanente jusqu'au 31 décembre 2023 avec pour tâche de finaliser les cahiers des charges (autres conditions inchangées).

L'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2023, rappelle le président.

24. Postulat de M. Vincent Vaucher, PST, intitulé « Mesures contre l'augmentation des coûts de la vie »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Philippe Augsburgers, maire, déclare : « Mes précisions en style télégraphique. Le Conseil municipal partage les inquiétudes de l'auteur du postulat. Le Conseil municipal propose l'adoption du postulat ».

Le président cède ensuite la parole aux groupes.

Par leur porte-parole, tous les groupes déclarent préavis favorablement le contenu du postulat hormis la fraction UDC.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Quentin Landry, UDC, estime que le contenu de ce postulat n'est pas pertinent et qu'il malmène la population. Le parti UDC est par conséquent défavorable, conclut-il.

M. Sébastien Wyss, PLR, suggère le classement de ce dernier car toutes les réponses ont été données par le Conseil municipal.

M. Wilfrid Geremia, annonce que le Groupe Débat rejoint l'avis du PLR.

M. Wyss demande officiellement le classement du postulat.

M. Vincent Vaucher, PS et auteur du postulat accepte le classement.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote l'objet.

Au vote, le Conseil général, accepte par 30 voix favorables et 5 voix défavorables le contenu du postulat de M. Vincent Vaucher, PST, intitulé « Mesures contre l'augmentation des coûts de la vie ».

Le président passe ensuite au vote le classement de l'objet.

Au vote, le Conseil général, accepte à l'unanimité le classement du postulat de M. Vincent Vaucher, PST, intitulé « Mesures contre l'augmentation des coûts de la vie ».

25. Motion de M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, de M. Jan Muggli, PEV, de M. Vincent Vaucher, PST, et de M. Sébastien Wyss, PLR, intitulée « Reprise du dossier zone 30 »

L'entrée en matière n'étant pas contestée, le président cède la parole au Conseil municipal.

M. Christophe Gagnebin, CM, déclare : « Le mandat sera attribué à la commission de l'urbanisme. Une rencontre a eu lieu ce lundi 21 novembre 2022 avec les riverains de la Rue du 26-Mars Est qui sont favorables à l'introduction du 30 km ».

Le président cède ensuite la parole aux groupes.

Par leur porte-parole, tous les groupes déclarent préavis favorablement le contenu du postulat, hormis l'UDC qui rejette la motion.

Le président ouvre ensuite la discussion.

M. Quentin Landry, UDC, estime qu'il est de la responsabilité des automobilistes d'adapter leur vitesse. Il relève que le projet 2010 se montait à CHF 500'000.-. Est-il pertinent d'avancer une telle somme actuellement au niveau des comptes communaux à venir. Il soulève que la suppression des passages piétons et l'aménagement sont très coûteux.

M. Jean-Philippe Joubert, PS, annonce que le coût d'introduction des mesures routières sera inférieur à la facture du projet 2010 puisque la législation a été modifiée dans l'intervalle et que la pression financière sur les communes est moins grande.

M. Cristian Hasler, PS, indique que ce n'est pas qu'une question de loi. C'est aussi une affaire de sécurité en particulier des enfants. On ne dit pas que le 30 Km/h devrait être généralisé. Il faut étudier pour voir où il est pertinent de l'introduire.

M. Jean-Charles Juillard, UDC, propose que des contrôles radars soient effectués.

Mme Audrey Châtelain, PS, indique que tout le village vit cette problématique.

M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, informe que cela fait 12 ans que le projet est sur la table. La motion a été relancée et il est nécessaire d'aller de l'avant.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote l'objet.

Au vote, le Conseil général, accepte par 30 voix favorables, 4 voix défavorables et une abstention le contenu de la motion de M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, de M. Jan Muggli, PEV, de M. Vincent Vaucher, PST, et de M. Sébastien Wyss, PLR, intitulée « Reprise du dossier zone 30 »

II. Projets en cours du Conseil municipal

26. Informations du Conseil municipal

M. Christophe Gagnebin, CM, présente le nouvel organigramme communal au moyen d'une projection, dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante.

M. Pierre Sommer, CM, donne les informations suivantes : « voici une information relative à l'avant-projet d'amélioration foncière intégrale. Le COPIL se compose ainsi : M. Stefan Kempf du service des améliorations structurelles (canton), M. Jacques Giauque du bureau Sigeom, M. Emmanuel Contesse du bureau Natura et Messieurs Olivier Vuilleumier, M. François Roquier, M. Pierre Sommer de la commission agricole. Le bureau Sigeom de Sonceboz a mis sur pied deux séances participatives qui ont eu lieu le 14 juin 2022 avec les propriétaires fonciers et le 3 novembre 2022 avec les exploitants. Cet avant-projet d'amélioration foncière intégrale suit son cours et vous sera présenté au courant de l'année 2023.

III. Divers

27. Résolutions

Le président constate qu'aucune résolution n'a été déposée.

28. Motions – postulats



Le président constate le dépôt d'une motion. Il cède la parole à M. François Roquier, Groupe Débat intitulée « Stratégie en matière de développement touristique », dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. Celle-ci demande ce qui suit : « L'ensemble notre région est aujourd'hui en profonde mutation. La fondation pour le rayonnement du Jura bernois avec le projet Grand Chasseral ou Jb.B avec un projet de développement pluridisciplinaire du site de Bellelay, et notamment la volonté d'y implanter une école ES en tourisme durable, se sont donnés pour mission d'améliorer la visibili-

té de notre région, de ses spécificités en matière de qualité de vie, havre de paix, beauté des paysages, qualité de l'accueil, diversité culturelle et bien d'autres aspects.

Et Tramelan dans tout ça. Tramelan, berceau d'humanité, participe aux efforts pour la région avec Jb.B ou la fondation pour le rayonnement du Jura bernois. Tramelan offre à ses habitants et à la région une large palette d'activités ou d'évènements attrayants et de grande qualité. Mais Tramelan n'a pas de programme propre pour son développement touristique, et au-delà de nos frontières on ne sait pas, ou pas assez, ce que notre cité peut offrir pour accueillir nos visiteurs.

Questions :

Les interpellateurs demandent au conseil municipal :

- D'établir un inventaire détaillé de nos spécificités, nos forces et de nos faiblesses en matière d'accueil et d'offre d'activités touristique.
- De définir une stratégie et des objectifs pour leur mise en valeur et leur développement, en cohérence avec le développement régional en la matière.
- D'établir une feuille de route pour la mise en place de la stratégie définie.
- D'établir une liste de critères qui permettront d'évaluer son évolution.
- De faire appel à un intervenant externe pour l'aider à mettre en place cette stratégie ».



M. Vincent Glauser, PLR, présente l'intervention intitulée « Pour faciliter l'accès à nos commerces locaux », dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante. M. Glauser en fait la lecture : « Cela fait des années que nos commerçants se plaignent du manque de places de parc à proximité de leur magasin. Il en va de même pour nos pharmacies et nos banques. Nous proposons d'améliorer quelque peu cette situation avec investissement minimal.

L'idée serait de diminuer la durée moyenne de stationnement sur quelques places de parc au centre du village pour améliorer la fréquence de roulement et permettre à un plus grand nombre de citoyens de profiter de nos magasins et autres pour des achats ou services rapides.

Pour réaliser cet objectif, une possibilité serait que la zone bleue située entre les numéros 153 et 155 de la Grand-Rue pourrait être transformée en trois places de parc à durée limitée.

Nous sommes conscients des prochains travaux de réaménagement de la route cantonale, mais ceux-ci ne sont pas prévus avant 2025 à cet endroit et il serait bien de déjà pouvoir profiter de cette solution durant cet intervalle ».

29. Interpellations

Le président laisse la parole aux interpellations. Il rappelle que ces interventions se font par écrit.



Interpellation de M. François Roquier, Groupe Débat, intitulée « Stratégie en matière de reprise du courant éolien », dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante : « L'implantation d'éoliennes sur le territoire communal a été acceptée par le peuple en mars 2015. Les recours déposés ont abouti au tribunal fédéral, qui devrait prochainement rendre sa décision.

En cas de décision favorable aux éoliennes, le processus se poursuivra par la mise en place d'une société d'exploitation et l'établissement des conditions auxquelles la commune pourra racheter le courant éolien produit sur le territoire communal. Cette phase est cruciale et le prix de l'électricité à Tramelan pour les prochaines décennies dépendra du résultat de la négociation avec le porteur du projet BKW.

La commune dispose encore aujourd'hui d'une marge de manœuvre et l'enjeu porte sur une charge annuelle supplémentaire de centaines de milliers de francs, voire plus pour les citoyens et les entreprises de Tramelan.

Au stade actuel, il est prévu que l'énergie soit injectée par BKW au tarif Swissgrid et qu'il ne contribue donc pas à un volume d'approvisionnement propre à Tramelan.

Tramelan, pionnier régional en matière de production d'énergie renouvelable, ne pourrait pas en bénéficier pleinement.

Questions :

Les interpellateurs demandent au conseil municipal :

- De définir une stratégie et des objectifs en matière de collaboration avec BKW et la future société d'exploitation.
- D'engager des négociations avec BKW pour connaître les tenants et aboutissants financiers du projet et trouver des solutions pour augmenter la part d'auto approvisionnement communal.
- De se donner les moyens de défendre cette stratégie, notamment en faisant appel à un soutien externe en la matière.
- D'explorer des pistes innovantes en matière de ressources financières lui permettant d'avoir un poids supérieur dans les discussions, par exemple en imaginant un financement participatif citoyen comme ce fut le cas pour les panneaux solaires couvrant la patinoire ».



Interpellation de M. Quentin Landry, UDC, intitulée « Prolongation du Chemin sur le pâturage de la Chaux », dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante : « Le chemin en groise qui part de la loge en direction de l'Ouest s'arrête actuellement à proximité du hornuss. Il faut ensuite traverser le pâturage de la Chaux afin de reprendre le chemin de la commune des Breuleux quelques centaines de mètres plus loin. Est-ce que la commune a déjà prévu de continuer ce chemin en groise afin de faire la liaison ? Et si non, est-il possible d'étudier ce projet ? Cela donnerait une amélioration de l'offre touristique et de mobilité douce en particulier pour les vélos, familles et poussettes ».



Interpellation de Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat, intitulée « Mise en place d'un outil de suivi des projets du Conseil général », dont une copie est jointe au présent procès-verbal et en fait partie intégrante : « Le Conseil général bénéficie de plusieurs options pour présenter ses idées, propositions et améliorations pour notre commune. Ces outils sont largement utilisés lors de chaque Conseil général et le nombre de dossiers ouverts et en cours est de fait important.

Durant les dernières législatures, nous avons pu remarquer à plusieurs reprises que certaines interpellations ou petites questions auxquelles des suites positives sont données ne sont pas suivies d'effets et nécessitent des rappels auprès du Conseil municipal.

Actuellement, aucun retour systématique n'est fait au Conseil général sur les suites des projets (mise en œuvre / modification / abandon). Il arrive que les projets se perdent dans les limbes de l'administration communale, ne soient pas transmis à qui de droit, ou ne suivent pas les changements de législature. Et cela sans que le Conseil général soit avisé.

Cette situation n'est pas souhaitable et donne un mauvais signal de nos autorités. Il est décourageant pour les initiants de devoir jouer des coudes pour savoir où en est leur projet ou de devoir relancer des idées qui seraient parties aux oubliettes.

Nous proposons que le Conseil municipal se dote d'un outil (tableau de bord) permettant de faire le suivi de ces demandes et projets en cours.

Ce qui est proposé :

- Mise en place d'une liste des projets en cours avec les mentions suivantes : date de dépôt, dépositaire, responsable de la mise en œuvre et du suivi, planification et état d'avancement.
- Cette liste serait un outil que le Conseil municipal pourrait mettre à jour lors de ses rencontres hebdomadaires.
- La liste serait systématiquement jointe aux convocations du Conseil général afin que celui-ci puisse suivre les projets qu'il a initiés et le cas échéant intervenir en connaissance de cause ».

30. Petites questions

Le président cède la parole aux conseillères générales et aux conseillers généraux en rappelant que le temps imparti pour poser des petites questions est limité à trente minutes.



M. Emmanuel Contesse, Groupe Débat, demande que le Conseil municipal prenne contact auprès des membres spécialistes de chaque commission en fin de législature afin de savoir si ceux-ci désirent continuer à siéger.

M. Philippe Augsburger, maire, répond que cela se fait d'office.

M. Vincent Glauser, PLR, souhaite que la pose du miroir à la Place du 16-Mars soit faite.

M. Philippe Augsburger, maire, souscrit à la demande mais cela dépend néanmoins du coût.

M. Vital Gerber, Groupe Débat, pose la question suivante : « Nous avons entendu tout à l'heure la réponse du CM à l'interpellation d'Yves Buri, concernant les annuités non reconnues pour le personnel de l'EJC et de la Maison de l'enfance; il est vrai que la réponse paraît surprenante: la commune aime par ailleurs mettre en avant sa politique familiale mais n'accorde pas cette reconnaissance, symboliquement, à celles et ceux qui rendent cette politique possible au quotidien.

Quand je dis "celles et ceux", il faudrait surtout dire "celles": il s'agit principalement de collaboratrices féminines. On pourrait dès lors se demander: la commune aurait-elle donné la même réponse pour un domaine avec des collaborateurs essentiellement masculins?

Ma petite question porte sur un point plus précis: pour rappel, en 2020, Tramelan a signé la "Charte pour l'égalité salariale dans le secteur public". Elle s'est ainsi engagée entre autres, je cite, à " *Informier sur les résultats concrets de cet engagement, notamment en participant au monitoring effectué par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes.*"

Ma question: la commune pourrait-elle publier les résultats de ce monitoring dans le cadre du rapport de gestion annuel du Conseil municipal, dès l'an prochain ? »

M. Philippe Augsburger, maire, rappelle que l'équité salariale est de mise à la commune.

M. Augsburger ajoute que d'autre part et dans la mesure du possible, nous ferons figurer dans le rapport du Conseil municipal sur la gestion de l'exercice 2022 sous l'onglet RH les précisions demandées.

M. Sébastien Wyss, PLR, remercie très sincèrement M. Georges Juillard, UDC, pour cette année à la Présidence du Conseil général. (*Applaudissements*)

31. Correspondance au Conseil général

Le président informe qu'aucune correspondance n'est parvenue au Conseil général.

32. Divers

La parole n'étant pas demandée, le président lève la séance à 21h40.

Au nom du Conseil général

Le Président : La Secrétaire du procès-verbal :

Georges Juillard Lorrie Houlmann

- Annexes :
- Présentation du bureau GVH relative à la réfection RC 2023-2024 - Réfection réseaux communaux, demande d'un crédit d'engagement de CHF 2'221'000.- TTC, préavis au corps électoral
- Motion de M. François Roquier, Groupe Débat, intitulée « Stratégie en matière de développement touristique »
- Motion de M. Vincent Glauser, PLR, intitulée « Pour faciliter l'accès à nos commerces locaux »
- Interpellation de M. François Roquier, Groupe Débat, intitulée « Stratégie en matière de reprise du courant éolien »
- Interpellation de M. Quentin Landry, UDC, intitulée « Prolongation du chemin sur le pâturage de la Chaux »
- Interpellation de Mme Nathalie Mercier, Groupe Débat, intitulée « Mise en place d'un outil de suivi des projets du Conseil général »
- Nouvel organigramme communal